

COMMISSION DE STATISTIQUE
ET
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS

**RAPPORT
SUR LA QUARANTE-SEPTIÈME RÉUNION PLÉNIÈRE**

(Neuchâtel, Suisse, 14-16 juin 1999)



**NATIONS UNIES
1999**

COMMISSION DE STATISTIQUE
ET
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS

**RAPPORT
SUR LA QUARANTE-SEPTIÈME RÉUNION PLÉNIÈRE**

(Neuchâtel, Suisse, 14-16 juin 1999)



**NATIONS UNIES
1999**

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>
I. INTRODUCTION	1 - 8
II. INCIDENCES DES RÉUNIONS DES ORGANES DONT RELEVÈ LA CONFÉRENCE	9 - 16
A. Session de mai 1999 de la Commission économique pour l'Europe	9 - 13
B. Session de mars 1999 de la Commission de statistique de l'ONU	14 - 16
III. PRÉSENTATION INTÉGRÉE DES TRAVAUX STATISTIQUES INTERNATIONAUX DANS LA RÉGION DE LA CEE	17 - 103
a) Introduction	17 - 18
b) Statistiques du travail	19 - 26
c) Statistiques de la santé	27 - 33
d) L'économie occulte	34 - 47
e) Autres éléments de programme compris dans la présentation intégrée	48 - 102
i) Activité de programme 1 : Organisation et fonctionnement des services de statistique	49 - 56
ii) Activité de programme 2 : Infrastructure technique et autres questions communes	57 - 72
iii) Activité de programme 3 : Statistiques économiques	73 - 84
iv) Activité de programme 4 : Statistiques sociales et démographiques	85 - 97
v) Activité de programme 5 : Statistiques de l'environnement	98 - 100
vi) Activité de programme 6 : Diffusion et appui aux activités du secrétariat	101 - 102
f) Programme de travail de la Conférence approuvé pour 1999/2000 et 2000/2001	103
IV. COLLECTE DE DONNÉES RÉALISÉE CONJOINTEMENT	104 - 106
V. ASSISTANCE AUX PAYS EN TRANSITION	107 - 117

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphes</u>
VI. PARTICIPATION DES INSTITUTS NATIONAUX DE STATISTIQUE À L'ANALYSE ET À LA PRÉVISION	118
VII. RELATIONS ENTRE LES SERVICES DE STATISTIQUE ET LES THÉORICIENS DE LA STATISTIQUE	119
VIII. INDICATEURS DE RÉSULTATS POUR LES SERVICES DE STATISTIQUE .	120 - 153
IX. ÉLECTION DU BUREAU	154 - 158
X. ADOPTION DU RAPPORT	159

Table de référence à l'intention de la Commission
économique pour l'Europe (CEE)

EXÉCUTION DE LA DÉCISION I (48) DE LA COMMISSION

Points à examiner aux sessions des organes subsidiaires principaux (OSP)
et figurant dans leurs rapports à la Commission

Table de référence à l'intention de la Commission

	<u>Paragraphes</u>
i) Projets de décision et/ou de recommandation soumis pour adoption éventuelle par la Commission à sa prochaine session	116
ii) Exécution des décisions adoptées par la Commission, notamment application des résolutions adoptées par le Conseil économique et social et l'Assemblée générale (apports aux programmes mondiaux et à la coopération interrégionale)	9, 11, 13
iii) Amendements aux mandats des OSP, soumis pour examen et éventuellement adoption par la Commission	--
iv) Programme de travail	
- Exécution du programme de travail, y compris	49, 57, 73, 85 98, 101
- les difficultés rencontrées	107 et 108, 111 113b, 115 et 116
- les propositions visant à rationaliser les activités, améliorer l'efficacité, et aider les économies en transition	-- 104 13, 53 à 56, 75, 107 à 117
- Renseignements sur les ressources; 107 et 108, 111, 113b, 115 et 116 et	
- propositions visant à assurer une utilisation plus rationnelle des ressources disponibles	7, 22, 67, 69, 104
- Programme de travail et calendrier des réunions de l'année ou des années à venir	50, 58, 74, 86 99, 102 et 103
v) Coopération	94, 97
- Coopération avec les autres organes subsidiaires de la CEE s'occupant de domaines d'activité différents mais apparentés et propositions visant à l'améliorer	(voir également CES/1999/30 et Add.1 à 6)
- Coopération avec les autres organisations et institutions compétentes et propositions visant à l'améliorer	10, 12, 22, 26, 56, 69 75, 104 (et CES/1999/30 et Add.1 à 6)

RAPPORT DE LA RÉUNION

I. INTRODUCTION

Participation

1. La Conférence des statisticiens européens a tenu sa quarante-septième réunion plénière à Neuchâtel, sur l'invitation de l'Office fédéral de la statistique de la Suisse. Y ont assisté des représentants des pays suivants : Allemagne, Arménie, Autriche, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie et Ukraine.
2. Des représentants de la Commission européenne (Eurostat) ont assisté à la réunion.
3. Les pays ci-après étaient représentés en vertu de l'article 11 du mandat de la CEE : Australie, Japon, Mexique, Mongolie et République de Corée.
4. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ainsi que les institutions spécialisées et les organisations intergouvernementales énumérées ci-après étaient représentés : Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation mondiale de la santé (OMS), Bureau régional de l'Europe de l'OMS, Fonds monétaire international (FMI), Organisation mondiale du commerce (OMC), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Institut inter-États de statistique de la Communauté d'États indépendants (CEI-STAT) et Association européenne de libre-échange (AELE).
5. L'organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social indiquée ci-après était elle aussi représentée : Institut international de statistique (IIS).
6. M. Paolo Garonna (Italie) a présidé la réunion. MM. Adrian Abrahamse (Pays-Bas), Svein Longva (Norvège), Donal Murphy (Irlande), Edvard Outrata (République tchèque) et Rein Veetousme (Estonie) ont assumé les fonctions de vice-présidents.

Ordre du jour et procédure

7. L'ordre du jour provisoire (ECE/CES/55) a été adopté. La Conférence a rappelé les règles de procédure destinées à améliorer l'efficacité des réunions plénières (CES/821), qu'elle avait adoptées à sa réunion plénière de 1994.

Déclarations liminaires

8. MM. Paolo Garonna, Président de la Conférence, Carlo Malaguerra, Directeur général de l'Office fédéral de la statistique de la Suisse, Francis Matthey, Chef du Département de l'économie publique du canton de Neuchâtel (Suisse) et Yves Berthelot, Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe, ont fait des déclarations liminaires.

II. INCIDENCES DES RÉUNIONS DES ORGANES DONT RELÈVE LA CONFÉRENCE

A. Session de mai 1999 de la Commission économique pour l'Europe

Documentation : CES/1999/7

9. La Conférence a noté que ses méthodes de travail et ses modalités de fonctionnement cadraient déjà en grande partie avec les pratiques recommandées par la Commission lors de sa session ainsi que dans sa décision A(53).

10. La Conférence a remercié Eurostat de faciliter la participation des représentants des pays d'Europe centrale et orientale ainsi que des pays de la CEI aux réunions plénières annuelles de la Conférence des statisticiens européens et à certaines autres réunions hautement prioritaires inscrites au programme de travail de la Conférence, en autorisant les représentants des services de statistique de ces pays à recourir aux fonds PHARE et TACIS de la Commission européenne pour financer leur participation à ces réunions.

11. La Conférence a prié son Bureau d'étudier la possibilité de classer les éléments de son programme de travail par ordre de priorité suivant la méthode recommandée par le Groupe d'experts du programme de travail de la Commission (voir E/ECE/1372), en prévision de son examen de la question à sa réunion plénière de l'an 2000.

12. La Conférence a constaté que la Division de statistique de la CEE collaborait déjà étroitement et agissait en partenariat avec Eurostat, l'OCDE, la Division de statistique de l'ONU et d'autres organisations internationales pour exécuter le programme de travail de la Conférence et aussi, dans une large mesure, pour aider les secrétariats à recueillir des statistiques auprès des pays membres de la CEE. En outre, la Conférence a prié ces organisations de poursuivre leur coopération dans ce domaine.

13. La Conférence a noté l'initiative que son Bureau envisageait de prendre en créant une équipe spéciale qui fonctionnerait dans le cadre du Bureau et qui serait chargée d'étudier le rôle que pourrait jouer la statistique dans le contexte d'un ample programme de redressement et de reconstruction de l'Europe du Sud-Est après la fin du conflit au Kosovo.

B. Session de mars 1999 de la Commission de statistique de l'ONU

Documentation : CES/1999/8

14. L'attention de la Conférence a été appelée sur les points suivants :
i) le processus de réforme en cours à la Division de statistique de l'ONU;
ii) la mise en place par la Division de statistique de l'ONU de bases de données Web se prêtant à la recherche et accessibles aux services nationaux de statistique ainsi qu'au grand public (les deux premières bases de données contiendraient des informations sur les travaux méthodologiques terminés ou en cours); et iii) la révision prévue du Manuel des organisations statistiques.

15. La Conférence a également été informée des débats tenus à la réunion officieuse du Conseil économique et social qui avait eu lieu quelques semaines après la session de la Commission de statistique de l'ONU. Lors de cette réunion, le Conseil économique et social avait examiné une liste d'indicateurs de base du développement. Aucune décision définitive n'avait été prise à ce sujet et les travaux sur les indicateurs de base devaient en principe se poursuivre.

16. À ce propos, le représentant de l'Espagne a fait savoir aux participants qu'un nouvel organe appelé "Conférence des statisticiens des Amériques" avait été créé sous l'égide de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes de l'ONU. L'Espagne participait aux travaux de ce nouvel organe en qualité de représentant de la région européenne pour les deux prochaines années.

III. PRÉSENTATION INTÉGRÉE DES TRAVAUX STATISTIQUES INTERNATIONAUX DANS LA RÉGION DE LA CEE

Documentation : CES/1999/10 et Add.1 à 7; CES/1999/11 et Add.1 et 2; CES/1999/12; et CES/1999/13

a) Introduction

17. La Conférence a décidé de procéder à l'examen de la présentation intégrée en suivant la méthode proposée par le Bureau, à savoir étudier trois questions plus en détail et examiner la quarantaine d'autres éléments de programme plus rapidement sur la base des recommandations détaillées formulées par le Bureau.

18. Les trois questions retenues pour un examen plus approfondi étaient les suivantes : a) statistiques du travail (élément de programme 4.10); b) statistiques de la santé (élément de programme 4.6), et c) l'économie occulte (partie de l'élément de programme 3.1).

b) Statistiques du travail

Documentation : CES/1999/12

19. Le BIT avait soumis la communication (CES/1999/12) qui a servi de base pour l'examen de cette question. Un aperçu général des statistiques du travail axé sur la région de la CEE y était présenté. Il était noté dans ce document que 54 % des pays de la région de la CEE fournissaient au BIT des données pour la totalité ou la majorité des tableaux publiés dans son Annuaire des statistiques du travail. Bien que la région de la CEE englobât la plupart des pays dotés d'un système statistique avancé, il restait encore beaucoup à faire pour harmoniser les sources, les méthodes de collecte des données et les modalités pratiques de diffusion des données dans le domaine statistique. En ce qui concerne les statistiques de l'emploi et du chômage, des progrès avaient été réalisés quant au nombre de pays couverts s'agissant, par contre, de l'actualité des données, la situation était restée stationnaire ou s'était même dégradée.

20. En ce qui concerne les sources et méthodes, le BIT faisait observer que dans un certain nombre de pays de la région de la CEE, les données réunies concernant la même variable ne provenaient pas de la même source et ne correspondaient pas aux normes internationales de l'OIT. La comparabilité des données variait donc sensiblement d'un pays à l'autre.

21. Le BIT constatait également que les sujets faisant l'objet d'enquêtes nationales et la périodicité de la collecte des données n'étaient pas harmonisés dans l'ensemble de la région de la CEE, ce qui, dans certains cas, rendait les comparaisons internationales difficiles, voire impossibles.

22. Au cours de la présentation du document, il a également été souligné que les organisations internationales n'avaient pas encore pu mettre au point un accord pour un système coordonné de collecte des statistiques nationales du travail, bien que cette idée ait déjà été étudiée de manière informelle à plusieurs reprises au cours des dix dernières années. De l'avis du BIT, il faudrait idéalement qu'Eurostat se charge de recueillir des données auprès de ses 15 États membres, l'OCDE auprès de ses États membres qui ne font pas partie de l'Union européenne, et le BIT dans le reste du monde. Pour la collecte internationale de données, le BIT a proposé un format unique basé sur le questionnaire le plus détaillé. Au cours du débat, les représentants tant de l'OCDE que d'Eurostat ont mentionné un certain nombre de domaines dans lesquels la coopération internationale concernant à la fois la collecte de données et les normes et méthodes avait porté ses fruits au cours des dernières années. Ces deux organisations seraient heureuses d'étendre leur coopération en matière de collecte de données au BIT. En ce qui concerne les normes, il a été signalé que l'Équipe spéciale (task force) sur les statistiques du chômage d'Eurostat s'efforcerait de tenir compte dans ses travaux des nouvelles recommandations de l'OIT adoptées à ce sujet lors de la seizième Conférence internationale des statisticiens du travail.

23. Au cours de cette seizième Conférence internationale des statisticiens du travail, trois résolutions internationales avaient été adoptées et deux séries de directives approuvées. On a noté qu'il fallait entre 5 et 8 ans pour faire adopter une norme internationale qui demeurerait ensuite valable pendant une vingtaine d'années. Il a été reconnu que l'élaboration de normes de portée mondiale représentait nécessairement un processus lent et laborieux. Cependant, pour les questions de politique générale importantes, un délai de 8 ans pour obtenir une certaine normalisation était acceptable. À cet égard, le rôle important joué par le Groupe de Paris dans l'accélération de ce processus a été reconnu et il a été décidé de prier l'OCDE, qui en faisait partie, de rendre compte périodiquement des travaux du Groupe à la Conférence.

24. Au cours du débat, il a été suggéré que le BIT ajoute à la série "Sources et méthodes" un volume sur les méthodes d'harmonisation des données provenant de différentes sources et les méthodes actualisées de calcul des bilans de ressources en main-d'oeuvre. Le BIT a également été prié d'accorder plus d'attention aux statistiques sur les migrations de main-d'oeuvre.

25. Il a été convenu de faire une plus large place aux indicateurs relatifs aux politiques, qui sont utiles pour observer de manière suivie l'efficacité des programmes en matière de travail, l'évolution structurelle du marché du travail, etc. Il faudrait, pour cela, resserrer les contacts avec les analystes du marché du travail et utiliser des méthodes de mesure plus fines. À ce propos, il a également été souligné que des concepts comme le sous-emploi avaient des significations différentes selon les groupes de pays suivant le développement économique de ces derniers.

26. Les participants sont aussi convenus que le BIT procéderait à un examen des objectifs prévus et proposerait au Bureau de la Conférence à sa réunion de l'automne 1999 un texte modifié à inclure dans les rubriques "Objectifs" et "Résultats collectifs attendus" de l'E.P. 4.10 de la présentation intégrée.

c) Statistiques de la santé

Documentation : CES/1999/11 et additifs 1 et 2

27. M. Fellegi a présenté la communication sollicitée sur les statistiques de la santé, établie par Statistique Canada. Deux documents d'appui, élaborés par Eurostat/Statistics Netherlands et le Bureau régional OMS de l'Europe ont également servi de base pour l'examen de ce point.

28. L'une des principales conclusions de la communication canadienne était que les statistiques de la santé devaient devenir l'une des priorités de la Conférence et que parmi toutes les grandes questions touchant aux statistiques de la santé, il était particulièrement urgent de définir une mesure de l'état de santé qui jouait un rôle essentiel dans toutes les décisions concernant la santé. Malgré l'importance du poste "dépenses de santé" dans les budgets de tous les pays, il n'existait pas actuellement d'informations sanitaires appropriées pour l'analyse des politiques et la prise des décisions. M. Fellegi a également insisté dans sa conclusion sur la nécessité d'améliorer la coordination et la mise en commun des informations à la fois sur le plan national et au niveau international, de même que l'établissement de liaisons entre les données disponibles concernant les interventions et les coûts en matière de santé d'une part, les résultats et les facteurs déterminants de la santé d'autre part. Ces conclusions étaient à peu près les mêmes que celles formulées à l'issue de la réunion CEE/OMS sur les statistiques de la santé qui avait eu lieu à Rome en octobre 1998 (CES/AC.38/1998/3).

29. M. Franchet, qui présentait la communication conjointe d'Eurostat et de Statistics Netherlands, a souligné que l'adoption du programme d'action communautaire en matière de surveillance de la santé donnait un nouvel élan aux activités nécessaires dans le domaine des statistiques de la santé. Il a reconnu qu'un échange régulier d'informations était indispensable et que les travaux méthodologiques et études théoriques de même que la collecte et la diffusion des données devraient faire l'objet d'une coopération internationale. Il a donc proposé que les principales instances internationales actives dans le domaine de la santé se réunissent pour débattre de ces questions et que l'OCDE en qualité de rapporteur pour cet élément de programme convoque les réunions considérées. Il a également été suggéré que plusieurs experts nationaux, provenant des pays qui mènent une activité intensive dans ce secteur, soient invités à participer aux réunions.

Il a été suggéré en outre d'envisager la possibilité de confier les fonctions de rapporteur à tour de rôle aux principales organisations s'occupant des statistiques de la santé pour une période de 2 ans.

30. Le représentant du Bureau régional OMS de l'Europe a mis en évidence l'importance de données internationales comparables pour améliorer la santé et la prestation de soins aux patients. Toutefois, les demandes d'informations sur la santé adressées par différents organismes internationaux chargés de réunir des données imposent une lourde charge aux pays, et le problème consiste à déterminer le meilleur moyen d'associer les besoins d'information des différents organismes dans le cadre d'un partenariat qui leur permettrait de partager à la fois les tâches à réaliser et les fruits de leur labeur. Le système de bases de données réparties reliant entre elles des bases nationales intégrées de données sur la santé par le biais d'un réseau de communication constituait à son avis la solution la plus efficace et celle qui présenterait le plus d'avantages pour les pays. Le Bureau régional de l'Europe était déjà en train d'établir ce réseau pour l'Europe orientale (EUPHIN-EAST auquel participent 23 pays d'Europe centrale et orientale ou faisant partie des nouveaux États indépendants). Un réseau similaire était mis en place dans le contexte du programme d'action communautaire en matière de surveillance de la santé par les pays membres de l'Union européenne/l'EEE/l'AELE. Le but final consisterait à créer un grand réseau européen d'information sur la santé publique.

31. Le représentant du programme mondial sur les bases factuelles à l'appui des politiques de santé, au siège de l'OMS, a pour sa part informé les participants que le programme accordait désormais une plus grande place à l'épidémiologie et aux statistiques de la santé. L'OMS continuerait de réunir, d'analyser et de diffuser des statistiques nationales sur les causes de décès en insistant de plus en plus sur l'utilisation des statistiques de la mortalité pour évaluer le poids des maladies. Elle avait également entrepris un nouveau programme de travail sur l'analyse des inégalités en matière de santé à partir de données individuelles ou locales. Elle était en train d'élaborer des indicateurs composites de l'état de santé de la population, qui tenaient compte à la fois de la mortalité et des issues non fatales, et elle encourageait des échanges de vues d'ordre théorique et normatif sur les formules et méthodes à appliquer pour décrire et évaluer l'état de santé. Plusieurs de ces questions seraient débattues lors d'une conférence mondiale sur les indicateurs synthétiques de la santé de la population que l'OMS allait organiser en décembre 1999 et lors de la réunion d'experts OMS/CEE qui aurait lieu à Ottawa en l'an 2000. Le représentant de l'OMS a également signalé que son organisation allait, à l'intention des États membres, définir de grandes orientations et constituer des bases de données sur le coût économique des maladies, traumatismes et facteurs de risque ainsi que sur le rapport coût-efficacité des interventions. À l'occasion de l'établissement du *Rapport sur la santé dans le monde 2000*, elle était en train de revoir la série d'indicateurs utilisés pour évaluer et suivre le fonctionnement des systèmes de santé, et elle préparait des principes directeurs pour l'établissement d'un système de comptabilité nationale de la santé.

32. Les participants à la réunion plénière ont soutenu à l'unanimité la proposition tendant à faire des statistiques de la santé l'une des priorités de la Conférence et intensifier la coopération en matière

de collecte internationale de données sur la santé. Quant à la meilleure façon de procéder, certains estimaient qu'il suffirait d'associer les questionnaires et de se partager les données, tandis que d'autres étaient d'avis qu'il serait plus profitable pour les pays d'établir des bases nationales intégrées de données sur la santé. Comme l'a fait observer le représentant du FNUAP, cette dernière solution serait particulièrement utile pour renforcer le système national de santé des pays moins développés qui pourraient ainsi tirer parti des travaux réalisés dans la région de la CEE. La Conférence, qui fait partie du système des Nations Unies, devrait faire en sorte que tous les pays bénéficient de ces faits nouveaux dans le domaine de la santé.

33. Le Président a résumé le débat sur les travaux de la Conférence concernant les statistiques de la santé, et affirmé en conclusion que la santé devait devenir un domaine prioritaire et qu'il faudrait continuer d'encourager la coordination dans les travaux et collectes de données sur la santé au niveau international. De plus, il faudrait favoriser le dynamisme intellectuel afin de faire progresser l'examen des questions de fond liées aux mesures et aux classifications. Enfin, la Conférence devrait se fixer comme objectif sur le long terme d'établir un système de surveillance de la santé qui soit de nature à faciliter l'analyse des politiques et la prise des décisions dans le domaine de la santé.

d) L'économie occulte

Documentation : CES/1999/13

34. M. M. Calzaroni a présenté le document de l'ISTAT (CES/1999/13) que Mme S. Ronconi et lui-même avaient préparé à titre de base de travail pour l'examen de cette question.

35. Ce document traitait de la façon dont on pouvait estimer l'activité économique non enregistrée afin de garantir l'exhaustivité des estimations des comptes nationaux dans le domaine de la production tel qu'il était défini dans la version de 1993 du SCN. La nécessité d'adopter une terminologie homogène pour décrire le phénomène a été notée. Il fallait pour que les chiffres du PIB soient exhaustifs définir un cadre conceptuel commun et améliorer les méthodes de mesure de l'activité économique non enregistrée.

36. D'après les définitions acceptées par la communauté internationale qui figuraient dans la version de 1993 du SCN, l'activité économique qui n'était pas directement enregistrée recouvrait trois domaines, à savoir les activités illégales, l'économie souterraine et le secteur informel. L'accent a été mis également sur le fait que, pour répondre aux besoins des responsables politiques, il était très important que les composantes de cette activité soient décrites plus en détail. En outre, si la ventilation de l'activité économique non enregistrée en trois éléments était très utile pour décrire le phénomène, elle risquait d'être difficile voire même, dans certains cas, impossible à appliquer dans la pratique.

37. Un aperçu des activités entreprises par les organisations internationales pour aider les pays de la région de la CEE à mesurer l'activité économique non enregistrée a été présenté. L'amélioration de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la comparabilité des estimations du PNB des États membres était hautement prioritaire pour la Commission

de l'UE. Tous les pays membres avaient dû fournir à la Commission un rapport décrivant les procédures et les méthodes qu'ils utilisaient pour assurer l'exhaustivité de leurs estimations du PNB. Les résultats de cet exercice étaient en train d'être analysés et avant la fin de 1999 on devrait avoir une idée plus précise de la définition de la notion d'exhaustivité des estimations des comptes nationaux.

38. Mis à part quelques études théoriques, l'estimation des activités de production illégales était une question à laquelle on ne s'intéressait que depuis peu. Un débat s'était engagé pour déterminer s'il était possible d'estimer ce type d'activités et étudier les conséquences que leur intégration pourrait avoir sur les estimations actuelles des comptes nationaux.

39. Il a été noté que les travaux menés par les organisations internationales en vue d'aider les pays en transition et les pays de la Méditerranée étaient particulièrement importants pour permettre à ces pays de développer et d'améliorer leur système statistique. On a fait valoir que l'estimation de l'activité économique non enregistrée constituait l'un des problèmes les plus complexes auxquels les pays en transition devaient faire face et l'une des priorités de leurs programmes de travail. Dans la Fédération de Russie et en Ukraine, par exemple, les estimations récentes de l'économie non enregistrée représentaient environ 23-24 % du PIB.

40. On a fait observer que l'expérience acquise par les pays occidentaux en matière de mesure de l'activité économique non enregistrée et notamment les détails techniques des méthodes de mesure utilisées étaient d'un grand intérêt pour les pays en transition. À cet égard, un appel a été lancé à ces pays pour qu'ils fassent profiter les autres pays de leurs compétences et procèdent à l'échange des meilleures pratiques. Les compétences de l'OIT dans ce domaine ont également été reconnues.

41. Une autre question qui se posait à propos des travaux portant sur l'activité économique non enregistrée et son estimation dans la comptabilité nationale des pays de la CEI était celle des incidences que la prise en compte de ce type d'activité pouvait avoir sur les décisions adoptées par les pouvoirs publics. Il était donc extrêmement important que ces pays trouvent des instruments appropriés pour mesurer l'activité économique non enregistrée. Il a été suggéré que dans le cadre de ses travaux futurs la Conférence continue de consacrer un peu de temps à ce sujet.

42. La différence entre les activités souterraines considérées du point de vue économique ou les activités souterraines considérées du point de vue statistique a été soulignée. Alors que la première perspective était courante dans les pays dotés d'un système statistique développé, la seconde était plutôt caractéristique des pays qui avaient entrepris de reconstruire leur système statistique. Dans ce contexte, il a été recommandé que les pays en transition tirent les leçons de l'expérience déjà acquise par les pays de l'UE à ce sujet.

43. L'adoption du SCN de 1993 et du SEC de 1995 faisait ressortir l'importance des activités informelles non seulement dans les pays en transition en raison de la situation économique difficile que connaissaient certains d'entre eux mais aussi dans les économies occidentales. En ce qui concernait les pays en transition où le secteur informel resterait important

pendant quelques années encore, il était recommandé d'intégrer ce secteur dans l'économie nationale et de l'institutionnaliser. Parallèlement, les pays économiquement développés devaient mettre en place un nouveau dispositif statistique pour mesurer les nouveaux aspects des activités informelles qui apparaissaient.

44. Il a été suggéré d'examiner attentivement les questions d'exhaustivité et de qualité à chaque étape de l'élaboration des estimations, depuis la conception des questionnaires jusqu'à la définition de la population cible pour les nouvelles sources de données en passant par l'établissement d'une description détaillée des méthodes utilisées pour calculer les agrégats comptables nationaux. Il a donc été souligné que les analyses d'exhaustivité devraient être améliorées non seulement dans le cadre d'Eurostat mais aussi dans les pays non européens pour faire en sorte que les limites du domaine de la production soient partout les mêmes.

45. En conclusion, l'accent a été mis sur le fait que la mesure de l'activité économique non enregistrée était un problème très complexe. Il a en outre été reconnu que si l'on avait déjà beaucoup fait pour mettre au point un modèle général de mesure de cette activité et si le cadre conceptuel était devenu beaucoup plus clair, il restait encore beaucoup à faire. Si l'on voulait qu'en matière de comptabilité nationale, les estimations soient tout à fait exhaustives, il fallait s'efforcer en permanence d'améliorer la qualité des comptes nationaux et des méthodes comptables. Il a été noté que les méthodes utilisées pour évaluer l'activité économique non enregistrée variaient d'un pays à l'autre car elles étaient liées à des sources de données différentes. La "transparence" était cependant le mot clef pour assurer la comparabilité entre les pays. Les travaux devraient se poursuivre dans de nouvelles directions et s'orienter en particulier vers les activités illégales et le secteur informel.

46. En Europe, beaucoup d'efforts avaient été consentis pour assurer la comparabilité des données à l'échelon international. Il était extrêmement important d'examiner maintenant les résultats de ces efforts. Toutefois, cet examen devrait se poursuivre non seulement à l'intérieur de l'Union européenne mais aussi en dehors de ses États membres et être élargi à d'autres pays non européens pour détecter d'éventuelles disparités.

47. Les participants ont prié l'OCDE en qualité de Rapporteur pour cet élément de programme de présenter au Bureau de la Conférence, pour examen à sa réunion de l'automne 1999, un projet de nouveau texte pour les rubriques "Objectifs" et "Résultats collectifs attendus".

e) Autres éléments de programme compris dans la présentation intégrée

48. Comme suite à la recommandation du Bureau, le débat sur la quarantaine d'autres éléments de programme a été ouvert pour chaque activité de programme (A.P.) par un membre/observateur permanent désigné du Bureau, à savoir : A.P.1 (Organisation et fonctionnement des services de statistique) par M. Mikhail Korolev (CEI-STAT); A.P.2 (Infrastructure technique et autres questions communes) par M. Donal Murphy (Irlande); A.P.3 (Statistiques économiques) par M. Adrian Abrahamse (Pays-Bas); A.P.4 (Statistiques sociales et démographiques) par M. Svein Longva (Norvège); A.P.5 (Statistiques de l'environnement) par M. Edvard Outrata (République tchèque); et A.P.6 (Diffusion et appui aux activités du secrétariat) par M. Rein Veetousme (Estonie).

i) Activité de programme 1 : Organisation et fonctionnement des services de statistique

49. La Conférence a approuvé les observations du Bureau concernant les travaux effectués en 1998/99 et les travaux en cours dans le cadre de cette activité de programme.

50. Sous réserve des précisions données ci-après, la Conférence a adopté les recommandations du Bureau concernant les travaux prévus au titre des éléments de cette activité de programme (voir CES/1999/10/Add.1).

Élément de programme 1.2 : Questions de gestion et de politique générale intéressant directement les présidents des services nationaux de statistique

51. La Conférence a sélectionné le thème "Utilisation des statistiques pour l'administration, la gestion et le travail d'analyse" pour le débat de fond de la réunion plénière de 2000. Sur la demande du Bureau, Statistics Netherlands a accepté d'organiser et de présider ce débat.

52. La Conférence a accepté l'invitation de l'OCDE de tenir à Paris sa réunion plénière de 2000.

Élément de programme 1.3 : Pays en transition dans la région de la CEE

53. La Conférence a demandé à la CEE, à l'OCDE et à Eurostat d'organiser conjointement la réunion commune d'avril 2000 sur la comptabilité nationale afin de conjuguer leurs efforts dans la recherche de moyens qui faciliteraient la participation des pays de la CEI à la fois au Séminaire du 25 avril sur la comptabilité nationale à l'intention des pays de la CEI, et à la réunion CEE/OCDE/Eurostat qui aurait lieu du 26 au 28 avril.

54. L'attention de la Conférence a été appelée sur les problèmes financiers rencontrés par plusieurs services nationaux de statistique des pays en transition de la région, et il a été souligné combien il importait de bien coordonner les activités des donateurs.

55. Il a également été fait état du projet financé par le FNUAP, dont la CEE était l'agent d'exécution et qui avait permis de mettre en place un programme d'activités très utiles pour l'organisation des recensements dans les pays en transition. On a déclaré qu'il serait dommage que ce projet se termine à la fin de 1999, comme cela était prévu, et que les membres de la Conférence devraient procéder à une évaluation positive de ce travail.

Élément de programme 1.4 : Relations avec des pays hors de la région de la CEE (notamment des pays de la région méditerranéenne)

56. La Conférence a demandé au secrétariat de la CEE et à Eurostat d'étudier de plus près les activités prioritaires prévues dans le programme MEDSTAT d'Eurostat, afin de déterminer si, abstraction faite des statistiques des migrations, le secrétariat de la CEE pouvait encore apporter un soutien à Eurostat dans d'autres domaines concernant les statistiques qui présentent un intérêt pour les pays de la région méditerranéenne visés par le programme MEDSTAT.

ii) **Activité de programme 2 : Infrastructure technique et autres questions communes**

57. La Conférence a approuvé les observations du Bureau concernant les travaux effectués en 1998/99 et les travaux en cours dans le cadre de cette activité de programme.

58. Sous réserve des précisions données ci-après, la Conférence a adopté les recommandations du Bureau concernant les travaux prévus au titre des éléments de cette activité de programme (voir CES/1999/10/Add.2 et Add.7).

Élément de programme 2.1 : Gestion de la technologie de l'information en statistique

59. La Conférence est convenue de publier la version modifiée du document "Une architecture des systèmes d'information destinée aux organismes nationaux et internationaux de statistique", présenté lors de la Réunion sur la gestion de la technologie de l'information en statistique, dans la série "Normes et études statistiques" de la Conférence.

60. La Conférence a décidé d'inscrire une nouvelle réunion sur la gestion de la technologie de l'information en statistique à son programme de travail pour 2000/2001.

Élément de programme 2.2 : Collecte et traitement des données statistiques

62. L'attention de la Conférence a été appelée sur le Séminaire ETK'99 relatif à l'échange de connaissances techniques et de savoir-faire, qu'Eurostat allait organiser à Prague du 13 au 15 octobre 1999.

63. La Conférence a noté que de nombreux pays membres commenceraient d'ici peu la collecte et le traitement des données des prochains recensements. Il a été décidé d'appeler particulièrement l'attention sur ces activités.

64. La Conférence a autorisé le secrétariat à reproduire la version définitive du document intitulé "Stratégies à appliquer pour améliorer la qualité des statistiques" qui avait été examiné lors de la réunion de travail sur l'édition des données statistiques tenue en juin 1999, et de le distribuer aux services de statistique intéressés à titre de document d'ordre méthodologique.

65. La Conférence est convenue en outre d'inscrire une réunion de travail sur l'édition des données statistiques à son programme de travail pour 2000/2001.

Élément de programme 2.3 : Diffusion et échange de l'information statistique

66. La Conférence a noté que de nombreux services nationaux de statistique avaient élaboré et mis en place des bases de données sur les résultats. Son attention a été appelée sur le logiciel utilisé dans ce domaine et il a été proposé d'étudier les possibilités d'un partage de logiciels.

67. La Conférence a noté que de nombreux services nationaux de statistique possédaient maintenant des sites Web sur Internet. À cet égard, il a été signalé qu'il faudrait étudier les possibilités d'établir un site Web commun qui faciliterait l'intégration des courants d'information et contribuerait à améliorer encore la diffusion des données statistiques par Internet.

68. Eu égard à la grande importance des métadonnées utilisées pour la diffusion des données statistiques par Internet, il a été signalé à l'attention de la Conférence qu'il faudrait absolument intégrer ce type de métadonnées dans l'ensemble du système de méta-informations statistiques mis au point et utilisé par les organismes de statistique.

69. La Conférence a noté que l'OCDE et Eurostat seraient d'ici peu en mesure de s'ouvrir mutuellement accès à leurs bases de données. Elle a encouragé d'autres organisations internationales à suivre cet exemple chaque fois que possible.

70. La Conférence est convenue d'inscrire une réunion de travail sur les produits statistiques destinés à être distribués aux médias à son programme de travail pour 2000/2001.

Élément de programme 2.4 : Classifications statistiques

71. La Conférence a été informée des travaux entrepris par le Canada, les États-Unis d'Amérique et le Mexique en matière de classification des produits et des services. Il a été fait mention d'un groupe international d'experts créé par la Division de statistique de l'ONU et composé de représentants de pays.

Élément de programme 2.6 : Données géographiques et régionales

72. La Conférence a noté que, pour répondre à la demande croissante de données sur les villes, il fallait de toute urgence élaborer des définitions sur des classifications urbaines et rurales. Elle a demandé au Bureau d'étudier comment il serait possible de s'attaquer à ce problème.

iii) Activité de programme 3 : Statistiques économiques

73. La Conférence a approuvé les observations du Bureau concernant les travaux effectués en 1998/99 et les travaux en cours dans le cadre de cette activité de programme.

74. Sous réserve des précisions données ci-après, la Conférence a adopté les recommandations du Bureau concernant les travaux prévus au titre des éléments de cette activité de programme (voir CES/1999/10/Add.3 et Add.7).

Élément de programme 3.1 : Mise en oeuvre du système de comptabilité nationale

75. L'attention a été appelée sur les résultats obtenus en matière d'harmonisation dans l'Union européenne; la mise en oeuvre du SEC de 1995, les Indices harmonisés des prix à la consommation (HICP), une série d'indicateurs à court terme, etc. Dans ce contexte, on a souligné qu'il était important que les pays non membres de l'Union européenne soient en mesure de suivre le rythme d'évolution des pays de l'UE. Il a été signalé que

la tenue en l'an 2000 de la réunion commune CEE-Eurostat-OCDE sur la comptabilité nationale, associée à un séminaire sur le même thème, constituerait un événement important, en particulier pour assurer la coopération avec la CEI et les pays en transition.

Élément de programme 3.2 : Statistiques monétaires et bancaires, des finances publiques et de la balance des paiements et élément de programme 3.5 : Commerce (secteur de la distribution)

76. Il a été noté que le processus d'harmonisation devait encore prendre de l'ampleur; de nouveaux modules devraient être mis au point et les travaux sur les classifications et les manuels devraient se poursuivre. Les manuels sur les statistiques monétaires et financières (E.P. 3.2) et sur le commerce (secteur de la distribution) (E.P. 3.5) ont été considérés comme de bons exemples, sur ce dernier plan.

77. S'agissant du projet sur le commerce électronique mentionné dans la description des activités d'Eurostat au titre de l'élément de programme 3.5, Eurostat a accepté d'en étendre la portée et d'inviter les pays intéressés à participer à ce projet. Il a également été noté que l'OCDE fournirait un texte au sujet de ses activités, s'inscrivant dans le cadre de cet élément de programme.

78. Le représentant de l'Institut international de statistique a annoncé la tenue prochaine d'une conférence sur le commerce électronique organisée en coopération avec le Service de statistique de Singapour.

79. Au cours du débat, des informations à jour ont été données sur les travaux accomplis par l'Équipe spéciale intersecrétariats des statistiques des finances. Dans les prochains jours, une deuxième édition des statistiques sur la dette extérieure serait publiée conjointement sur le Web par l'OCDE, la BRI, la Banque mondiale et le FMI. Des travaux allaient être entrepris en vue de continuer à améliorer les statistiques sur la dette extérieure, notamment en élargissant l'éventail des pays couverts. Dans le domaine méthodologique, des travaux seraient amorcés en vue de mettre à jour le manuel de 1988. Une série de séminaires, combinée avec la fourniture d'une assistance technique, serait organisée.

Élément de programme 3.3 : Commerce international des marchandises

80. Il a été fait état de l'importance de la réunion d'experts des statistiques du commerce extérieur organisée en 1999 par l'OCDE.

Élément de programme 3.7 : Tourisme

81. S'agissant du tourisme, la Conférence a souligné qu'il était nécessaire que l'OMT élabore un manuel sur la comptabilité en coordination avec l'OCDE.

Élément de programme 3.8 : Autres services marchands et services non marchands

82. L'attention a également été appelée sur les enseignements tirés d'un séminaire tenu à La Haye sur le manque de statistiques établies par les services officiels de statistique sur la "Société de l'information".

Élément de programme 3.9 : Statistiques des prix

83. La Conférence s'est félicitée de l'initiative tendant à améliorer la qualité de l'IPC et des parités de pouvoir d'achat (PPA) ainsi que de l'effort de coordination des collectes de données entreprises par les organisations internationales. Il a été signalé que la qualité des indicateurs de production et de performance serait examinée au titre d'un point distinct de l'ordre du jour.

Élément de programme 3.14 : Registres des activités industrielles et commerciales

84. La Conférence est convenue d'inscrire une réunion de travail commune CEE-Eurostat sur les registres des activités industrielles et commerciales à son programme de travail pour 2000/2001.

iv) Activité de programme 4 : Statistiques sociales et démographiques

85. La Conférence a approuvé les observations du Bureau concernant les travaux effectués en 1998/99 et les travaux en cours dans le cadre de cette activité de programme.

86. Sous réserve des précisions données ci-après, la Conférence a adopté les recommandations du Bureau sur les travaux prévus au titre des éléments de cette activité de programme (voir CES/1999/10/Add.4 et Add.7).

87. L'attention de la Conférence a été appelée sur l'importance croissante des enquêtes longitudinales lorsqu'il s'agissait de recueillir des données sociales et démographiques. Le Bureau a été prié d'envisager comment on pourrait faciliter un échange plus efficace de données d'expérience internationales dans ce domaine.

Élément de programme 4.1 : Indicateurs et cadres sociaux

88. La Conférence a noté que les travaux entrepris au niveau international dans le domaine des statistiques sociales et démographiques n'étaient pas suffisamment coordonnés. Elle a estimé qu'il faudrait donner davantage d'importance à l'étude de ce problème. À ce propos, Eurostat a signalé à la Conférence qu'il avait créé un groupe d'animation (leadership group) sur la comptabilité sociale dont le chef de file était Statistics Netherlands, et que les travaux de ce groupe devraient permettre d'accomplir des progrès dans ce domaine.

Élément de programme 4.4 : Registres et fichiers administratifs utilisés pour l'établissement des statistiques sociales et démographiques

89. La Conférence est convenue d'inscrire une réunion de travail/un séminaire sur les registres et fichiers administratifs utilisés pour l'établissement des statistiques sociales et démographiques, (organisé(e) conjointement avec Eurostat, Luxembourg) à son programme de travail pour 2000/2001.

Élément de programme 4.5 : Recensements de la population et des habitations

90. La Conférence a examiné les problèmes que de nombreux pays rencontraient en ce qui concerne l'organisation de leurs recensements de la population et des habitations, et a insisté sur le fait que ces problèmes étaient essentiellement liés à un manque de ressources financières, à des questions juridiques et à la protection des données individuelles. L'usage de données et registres administratifs dans le but de remplacer partiellement ou entièrement les recensements dans certains pays a été évoqué mais il a été souligné que cette solution n'était pas praticable partout. La Conférence a donc recommandé que le Bureau suive l'évolution future de la situation relative aux recensements de la population et des habitations.

Élément de programme 4.9 : Statistiques culturelles

91. La Conférence a reporté à l'exercice 2000/2001 la réunion de travail commune CEE-Eurostat-UNESCO sur les statistiques culturelles, étant entendu que la CEE, Eurostat et l'UNESCO élaboreraient un projet de nouveau mandat pour cette réunion, qui serait soumis à la Conférence pour examen à sa réunion plénière de 2000.

Élément de programme 4.11 : Statistiques démographiques (y compris projections, migrations, fécondité et familles et ménages)

92. La Conférence s'est félicitée de la proposition qui avait été faite aux services nationaux de statistique intéressés de créer une équipe spéciale chargée d'examiner la possibilité de suivre une approche fondée sur des monographies pour déterminer la faisabilité et les modalités d'une accélération des progrès vers une comparabilité accrue entre les pays des statistiques sur les migrations internationales, en s'appuyant sur la nouvelle série de recommandations internationales en matière de statistiques des migrations internationales.

93. La Conférence a inscrit une réunion de travail commune CEE-Eurostat-UNESCO sur les projections démographiques à son programme de travail pour 2003/2004.

94. La Conférence a approuvé à titre provisoire le projet de programme de travail du Groupe des activités relatives à la population (PAU), sous réserve de l'analyse et de l'examen ultérieurs par le Bureau de la version modifiée du plan de travail que le Groupe devait préparer à l'intention de la réunion du Bureau qui se tiendrait à l'automne 1999.

95. S'agissant du projet de programme de travail du Groupe des activités relatives à la population, la Conférence a encouragé les services nationaux de statistique et les instituts démographiques nationaux intéressés à participer à : 1) des discussions et des décisions sur les priorités en matière de recherche et de collecte de données connexe; 2) l'évaluation des enseignements tirés des recherches et de la collecte de données connexe entreprises par le Groupe des activités relatives à la population dans les années 90; 3) l'élaboration d'un programme de recherche sur le comportement et la situation de différentes générations; et 4) la mise au point de méthodes de collecte et d'analyse de données d'enquête et de recensement par sondage.

96. Toujours en ce qui concerne le projet de programme de travail du Groupe des activités relatives à la population, la Conférence a encouragé les services nationaux de statistique et les instituts démographiques nationaux des pays en transition à poursuivre leur coopération avec le Groupe des activités relatives à la population de la CEE en vue de mettre en place et de gérer le système régional d'information (base de données) pour le suivi de la mise en oeuvre des documents finals de la Conférence internationale sur la population et le développement, de la Conférence européenne sur la population et de la Conférence régionale sur la population dans ces pays.

Élément de programme 4.14 : Statistiques sur les groupes de population présentant un intérêt particulier

97. La Conférence a approuvé le projet de programme de travail du Groupe des activités relatives à la population à titre provisoire, sous réserve de l'analyse et de l'examen ultérieurs par le Bureau de la version modifiée du plan de travail que le Groupe devait établir à l'intention de la réunion du Bureau qui se tiendrait à l'automne 1999.

v) Activité de programme 5 : Statistiques de l'environnement

98. La Conférence a approuvé les observations du Bureau concernant les travaux effectués en 1998/99 et les travaux en cours dans le cadre de cette activité de programme.

99. Sous réserve des précisions données ci-après, la Conférence a adopté les recommandations du Bureau sur les travaux prévus au titre des éléments de cette activité de programme (voir CES/1999/10/Add.5).

Élément de programme 5.2 : Comptabilité de l'environnement

100. En qualité de secrétariat du "Groupe de Londres", Statistique Canada a appelé l'attention de la Conférence sur le fait que les membres de ce groupe s'étaient portés volontaires pour mettre à jour le manuel sur la comptabilité environnementale de la Division de statistique de l'ONU. Les projets de chapitre devaient être examinés lors de la réunion que le groupe tiendrait en Australie au mois de novembre. Pour que cette initiative puisse être menée à bien, les services participant devaient autoriser le personnel intéressé à travailler à ce projet. Les services participants étaient également encouragés à verser des contributions financières pour couvrir le coût des travaux de mise en forme définitive du manuel.

vi) Activité de programme 6 : Diffusion et appui aux activités du secrétariat

101. La Conférence a approuvé les observations du Bureau concernant les travaux effectués en 1998/99 et les travaux en cours dans le cadre de cette activité de programme.

102. La Conférence a adopté les recommandations du Bureau sur les travaux prévus au titre des éléments de cette activité de programme (voir CES/1999/10/Add.6).

f) Programme de travail de la Conférence approuvé pour 1999/2000 et 2000/2001

103. Le programme de travail de la Conférence approuvé pour 1999/2000 et 2000/2001 sera reproduit à l'issue de la réunion plénière et publié sous la cote CES/1999/30 et Add.1 à 6. Cet ensemble de documents constituera l'annexe I du présent rapport. La Conférence a aussi approuvé le calendrier des réunions prévu pour les deux années en question.

IV. COLLECTE DE DONNÉES RÉALISÉE CONJOINTEMENT

Documentation : CES/1999/19

104. La Conférence s'est félicitée de l'intensification de la coopération entre les organisations internationales dans le domaine de la collecte de données réalisée conjointement. Cette coopération accrue se traduisait non seulement par un allègement du travail de réponse que devaient fournir les pays mais aussi par une plus grande cohérence des statistiques internationales. Les organisations internationales étaient donc encouragées à poursuivre leurs efforts dans ce sens. En particulier, elles devraient assurer un suivi régulier dans les domaines qui sembleraient à présent donner des résultats satisfaisants pour veiller à éviter des nouveaux cas de double emploi.

105. La Conférence a pris note des progrès réalisés par l'Agence européenne pour l'environnement dans le domaine de la collecte des données. Elle a prié l'AEE de s'associer pleinement à l'effort de coordination d'Eurostat, de l'OCDE et d'autres organisations qui recueillaient des données sur l'environnement. Eurostat s'est engagé à réunir l'AEE et un ou plusieurs pays en vue de débattre des problèmes qui se posent tant au niveau national qu'international.

106. Au cours du débat, il a été proposé que les futurs rapports présentés à la Conférence prennent également en compte les éléments ci-après :

- Des normes de transmission des données;
- Des informations actualisées sur l'accord entre le FMI et la Banque centrale européenne (BCE), qui jouait le rôle de passerelle pour la transmission des données des pays au FMI, ainsi que sur les discussions accélérées visant la conclusion d'un accord analogue entre le FMI et Eurostat;
- Le rôle d'Eurostat dans les domaines de la société de l'information et du commerce électronique. La coopération fructueuse qui s'était instaurée avec l'OCDE dans ces domaines devrait être mentionnée dans la section IV du document sur la collecte internationale de données réalisée conjointement; et
- La coopération dans le domaine des statistiques structurelles sur les entreprises, qui s'était établie entre Eurostat et l'OCDE, devrait également être mentionnée dans la section IV du rapport.

V. ASSISTANCE AUX PAYS EN TRANSITION

Documentation : CES/1999/25

107. La Conférence a noté que la Division de statistique de la CEE disposait de ressources financières très limitées pour fournir une assistance technique aux pays en transition. Les sources de financement étaient au nombre de deux. Le financement assuré par la première source, à savoir le FNUAP et le PNUD, avait toujours un caractère temporaire et son maintien n'était pas garanti. En outre, les contributions versées par ces organismes étaient réservées à des activités correspondant à leurs priorités.

108. Deuxièmement, des ressources pouvaient être fournies par la CEE pour financer un poste de conseiller régional. Toutefois, la Conférence a noté que le Secrétaire exécutif de la CEE avait informé le Bureau de sa décision de ne pas pourvoir pendant l'année 1999 le poste de conseiller régional de la Division de statistique.

109. Le Président de la Commission économique pour l'Europe, M. Somol, a fait observer que l'assistance aux pays en transition était très importante et les contributions extrabudgétaires versées par des organismes tels que le FNUAP et le PNUD très appréciées. Il a constaté que certains pays avaient davantage besoin d'assistance que d'autres.

110. La Conférence a conclu qu'il importait d'insister sur la nécessité de programmes régionaux, ainsi que nationaux d'assistance dans le domaine de la statistique. Il est de la nature des travaux statistiques internationaux que les experts de différents pays se transmettent mutuellement des connaissances en travaillant de concert.

111. Eurostat a fait observer que les activités d'assistance étaient bien coordonnées. Les programmes PHARE et TACIS se poursuivraient pendant quelque temps encore et l'accent a été mis sur le fait que le besoin d'assistance était particulièrement fort dans le secteur des statistiques économiques et qu'il fallait espérer que la CEE pourvoirait de nouveau le poste de conseiller régional au sein de la Division de statistique.

112. Eurostat a également évoqué le programme d'assistance aux pays du sud-est de l'Europe dont il assumerait la direction. Un document exposant les problèmes à résoudre et définissant la nature de l'assistance qui pourrait être fournie, le calendrier des opérations et les sources de financement possibles serait publié pour la mi-août. Le but de ce document était de proposer une approche régionale en tirant parti des programmes existants. Il serait bon qu'un projet de la CEE financé par le PNUD puisse s'intégrer dans le programme entrepris par le groupe dirigé par Eurostat.

113. Le Comité inter-États de statistique de la CEI (CEI-STAT) a fait des observations sur trois points précis :

a) L'importance de l'assistance pour mener à bien les recensements de la population. En qualité d'agent d'exécution du projet financé par le FNUAP, la CEE avait déjà fait beaucoup, organisant notamment à Moscou en avril 1999 un séminaire très important et fort utile sur les enseignements

tirés des opérations de recensement. CEI-STAT a demandé instamment que, vu l'importance de ces travaux, la Conférence demande que le projet du FNUAP dont la CEE assurait l'exécution soit prolongé au-delà de la date prévue;

b) La perte du poste de conseiller régional était fort regrettable et la Conférence devrait demander le rétablissement de ce poste. Pour examiner des questions aussi complexes que celles concernant les systèmes de comptabilité nationale et l'activité économique qui n'était pas directement enregistrée, on avait besoin des services d'un observateur très qualifié;

c) Un certain nombre de restrictions majeures avaient été apportées au programme TACIS, ce qui était fâcheux, et il faudrait demander à Eurostat d'obtenir la levée de ces restrictions.

114. Le FNUAP a fait valoir que l'assistance qu'il apportait aux pays en transition de la région de la CEE était en fait plus importante que celle fournie dans le cadre du projet de la Division de statistique. En outre, les fonds dont il disposait avaient été réduits ces dernières années. Quoi qu'il en soit, le FNUAP verrait ce qu'il pourrait faire dans la limite des maigres ressources à sa disposition.

115. La Conférence a formulé les conclusions suivantes :

- Le programme d'activité en cours au titre des projets financés par le FNUAP et le PNUD et les travaux qu'il était prévu d'entreprendre dans le cadre de ces projets bénéficiaient d'un large appui;
- L'importance du poste de conseiller régional était reconnue et un appel devrait donc être lancé à la CEE pour qu'elle rétablisse dans les meilleurs délais ce poste au sein de la Division de statistique;
- Il a été noté qu'Eurostat était prêt à lancer un important programme d'assistance destiné aux pays du sud-est de l'Europe.
- Dans le domaine de la statistique, les pays bénéficiaient des rencontres et échanges de données d'expérience auxquels ils avaient l'occasion de participer (le séminaire sur les enseignements tirés des recensements tenu récemment à Moscou a été cité en tant qu'excellent exemple à ce propos). De l'avis général des participants, dans le domaine de la statistique, il s'agissait des moyens les plus rentables et les plus efficaces de fournir une assistance technique aux pays en transition.

116. La Conférence a approuvé les formes d'assistance technique que la Division de statistique fournissait aux pays en transition au titre de ses projets extrabudgétaires financés par le PNUD et le FNUAP et au titre du programme de travail de la Conférence elle-même. Cependant, elle s'est déclarée profondément préoccupée par le fait que la Division avait dû suspendre et réduire l'assistance technique qu'elle accordait aux pays en transition en raison de la décision du Secrétaire exécutif de laisser le poste de conseiller régional vacant jusqu'à la fin de 1999. Il a prié le Secrétaire exécutif et la Commission d'étudier les moyens qui permettraient de pourvoir dès que possible ce poste important au sein de la Division de statistique.

117. La Conférence a également noté que son Bureau examinerait durant l'année à venir les modalités envisageables pour utiliser le programme de travail de la Conférence, dans les limites des ressources actuellement disponibles, en vue de contribuer aux activités de redressement postérieures aux conflits dans le Sud-Est de l'Europe.

VI. PARTICIPATION DES INSTITUTS NATIONAUX DE STATISTIQUE À L'ANALYSE ET À LA PRÉVISION

Documentation : CES/1999/9

118. La Conférence a reconnu qu'il s'agissait là d'une question importante qui présentait un intérêt croissant. Les multiples avantages exposés dans le document ont été confirmés, mais l'accent a été mis plus particulièrement sur le rôle que les activités d'analyse pouvaient jouer aux fins de l'instauration et/ou du renforcement de l'indépendance politique des instituts nationaux de statistique. On a estimé notamment que c'était là une excellente façon pour les instituts de statistique des pays en transition de commencer à se forger une réputation d'organismes indépendants. Cela dit, on a également reconnu les risques liés aux activités d'analyse et admis que si une analyse devait être effectuée, il fallait au moins qu'elle soit faite dans les règles. À cet égard, la Conférence est convenue qu'il serait bon que cette question soit inscrite à l'ordre du jour d'une future réunion plénière et fasse l'objet d'un examen approfondi. On pourrait à cette occasion examiner des questions telles que le code déontologique et les lignes directrices à suivre dans le cadre des activités analytiques et définir une approche dont les organismes statistiques pourraient s'inspirer pour tirer parti des avantages qu'offrait cette importante et nouvelle activité. Un participant a indiqué que, contrairement à ce qui se passait au Canada, dans son pays l'analyse des microdonnées concernant les entreprises présentait un grand intérêt. On en a donc conclu que cet aspect devrait être abordé lors de l'examen de la question à une future réunion plénière.

VII. RELATIONS ENTRE LES SERVICES DE STATISTIQUE ET LES THÉORICIENS DE LA STATISTIQUE

Documentation : CES/1999/26

119. Les travaux novateurs du Bureau dans ce domaine ont été présentés. Il a été noté que l'Institut international de statistique (IIS) y avait réagi positivement. Il a toutefois été observé que la configuration actuelle de la présentation intégrée ne constituait pas un cadre de coopération utile entre les théoriciens de la statistique et les statisticiens qui établissent les statistiques officielles. Il a été conclu que le Bureau étudierait les moyens d'instaurer une telle coopération, sur la base du rapport établi par l'IIS. Il a été noté que l'Association internationale pour les statistiques officielles, section de l'IIS, serait la mieux placée pour organiser ce type de coopération.

VIII. INDICATEURS DE RÉSULTATS POUR LES SERVICES DE STATISTIQUE

Documentation : CES/1999/14-17, 17/Add.1 à 9, 18 et 18/Add.1

I. Introduction

120. Le séminaire a été organisé par M. Tim Holt, chef de l'Office of National Statistics du Royaume-Uni, qui avait sélectionné trois thèmes pour traiter de la question retenue pour le débat de fond, à savoir :

- Indicateurs de résultats pour les statistiques officielles : vue d'ensemble;
- Comment mesurer les résultats d'un INS ? - Le point de vue d'un INS; et
- Indicateurs de résultats pour les organisations supranationales et internationales.

121. Les discussions se sont appuyées sur cinq communications sollicitées, établies respectivement par M. Robert Chote (rédacteur responsable de la section économie du *Financial Times*), M. Willem de Vries (*Statistics Netherlands*), M. Rein Veetousme (Bureau statistique d'Estonie), M. Ivan Fellegi (Statistique Canada) et M. Yves Franchet (Eurostat). Des documents d'appui, qui ont servi de base de discussion supplémentaire, avaient également été soumis par les onze pays et organisations ci-après : Autriche, Danemark, Espagne, Hongrie, Kazakhstan, Norvège, Pologne, République de Moldova, Suède, FMI et OCDE.

122. Un résumé des principaux documents et des conclusions dégagées du débat est présenté ci-après.

II. Résumé des communications et des documents d'appui

Thème 1 : Indicateurs de résultats pour les statistiques officielles : vue d'ensemble

123. L'orateur invité chargé d'animer le débat sur ce thème, M. Robert Chote, a présenté son document sur les indicateurs de résultats qui analysait les raisons pour lesquelles les services de statistique avaient besoin de mesurer leur efficacité et passait en revue quelques critères qui pourraient servir à évaluer la performance des services nationaux de statistique.

124. M. Chote était d'avis que les Principes fondamentaux de la statistique officielle ainsi que certains éléments de la Déclaration d'éthique professionnelle élaborée par l'Institut international de statistique (IIS) renfermaient le genre de critères utilisable pour l'évaluation des résultats. Cependant, la difficulté à traduire les Principes fondamentaux en termes quantitatifs rendait la tâche difficile. Une autre solution consisterait à se servir d'une partie de la Norme spéciale de diffusion du FMI qui avait le mérite d'être aisément disponible et facile à quantifier. M. Chote avait choisi cinq rubriques et évalué 46 services de statistique en fonction de ces critères, à titre d'exemple, tout en reconnaissant les inconvénients d'un tel exercice. En additionnant les points obtenus dans chaque rubrique, il obtenait pour chaque service un indicateur composite qu'il avait employé pour classer les services de statistique selon leurs résultats.

125. M. Chote a souligné que le cadre dont il s'était servi pour son évaluation était incomplet et ne convenait pas pour juger les résultats d'un système statistique. Ce n'était d'ailleurs pas le but recherché. Toutefois, il a fait valoir que même si la méthode qu'il avait employée pour établir sa notation des services de statistique était entachée de graves limitations, elle pouvait être utile pour stimuler le débat sur la marche à suivre pour élaborer de meilleurs indicateurs de résultats et améliorer la qualité du travail de ces services. Il a estimé qu'une mesure de l'exactitude était ce qui manquait le plus dans ses critères d'évaluation et que l'attribution d'une pondération égale aux cinq éléments d'appréciation considérés dans l'indicateur composite était arbitraire.

126. Néanmoins, il lui semblait que par rapport au classement des services de statistique établi par The Economist, son propre système, malgré ses faiblesses, introduisait plus d'objectivité dans l'évaluation. Il a conclu en disant que les services de statistique sentaient déjà qu'une pression s'exerçait en faveur d'une surveillance internationale et de l'adhésion volontaire à des codes de bonne conduite. Le mouvement dans le sens de l'instauration de systèmes d'évaluation allait donc sans doute s'accroître. Comment les services de statistique allaient-ils réagir ? M. Chote a recommandé que ces derniers complètent les indicateurs objectifs par un mécanisme d'examen ciblé par des experts extérieurs.

127. Dans la deuxième communication sur ce thème, l'auteur, Willem de Vries, se demandait s'il était ou non possible de mesurer objectivement les résultats. À son avis, la mesure des performances d'un système statistique était une opération très difficile et les efforts d'analyse comparative par étalonnage avaient généralement échoué. Il proposait donc d'employer plutôt des indicateurs qualitatifs fondés sur les Principes fondamentaux de la statistique officielle élaborés par l'ONU. Bien que les indicateurs retenus dans le document tiennent principalement compte "des apports et des efforts" plutôt que "des produits et des résultats", il n'y voyait pas un grave inconvénient. En effet il existait une forte corrélation positive entre, par exemple, l'application de normes déontologiques et professionnelles vigoureuses et la production en temps voulu de statistiques pertinentes et de qualité.

128. Pour conclure, M. de Vries a dit qu'il pouvait sembler paradoxal que les statisticiens éprouvent de telles difficultés à mesurer leur propre travail. Il a recommandé que les évaluations nationales soient replacées dans le contexte de la situation juridique, économique et culturelle particulière d'un pays donné et que les services nationaux de statistique continuent à prendre des "instantanés" de leur système statistique en attendant qu'un mode d'évaluation plus complet soit mis au point.

Thème 2 : Comment mesurer les résultats d'un INS ? : le point de vue d'un INS

129. M. Ivan Fellegi a présenté sa propre communication dans laquelle il plaidait en faveur d'un système intégré d'indicateurs de résultats reflétant pleinement le caractère multidimensionnel du fonctionnement d'un service national de statistique. À son avis, un système statistique ne pouvait pas être mesuré à l'aide d'un indicateur composite et intégré dans un classement basé sur une échelle unidimensionnelle. Seule une série intégrée

d'indicateurs permettrait de faire ressortir le contexte et éviterait les erreurs d'interprétation auxquelles pouvaient donner lieu des indicateurs pris individuellement. M. Fellegi a également souligné que le système devrait avoir pour objectif essentiel de répondre aux besoins en matière d'information des responsables des INS car une bonne connaissance de l'efficacité de leur propre institution est presque toujours cruciale pour qu'ils puissent prendre les décisions et faire les choix qui s'imposent. Les besoins des utilisateurs extérieurs seraient vraisemblablement satisfaits par la même occasion.

130. M. Fellegi a souligné que la conception du processus d'évaluation lui-même était tout aussi importante que l'élaboration d'une série donnée d'indicateurs qui en découlait. Les besoins variaient selon les destinataires, par conséquent plusieurs séries subsidiaires d'indicateurs devraient être établies, par exemple à l'intention des utilisateurs, des sources de financement, des répondants, des employés de l'institut et d'autres intéressés. Étant donné que des mesures quantitatives ne pouvaient pas être établies pour tous les aspects de la performance, des renseignements d'ordre descriptif concernant les pratiques et les processus devaient aussi être pris en compte.

131. M. Fellegi a conclu que l'efficacité d'un service national de statistique dépendait en grande partie de sa crédibilité. La transparence concernant les activités du service était une condition préalable pour instaurer un climat de confiance et une approche équilibrée et ouverte de la mesure de ses résultats permettrait d'améliorer l'image de marque du service. En outre, il ne suffisait pas qu'un INS soit considéré comme un bon service de statistique, les sources de financement voulaient aussi avoir la preuve qu'il était bien géré.

132. La deuxième communication sollicitée décrivait la manière dont les résultats étaient actuellement mesurés et donnait des précisions sur les indicateurs utilisés au sein de l'Office estonien de la statistique. Ce dernier s'était principalement comparé à d'autres services nationaux de statistique et avait vérifié par la même occasion s'il appliquait les Principes fondamentaux de la statistique officielle et la Norme spéciale de diffusion des données du FMI. Il n'avait pas trouvé cet exercice facile et souscrivait donc à l'idée d'une liste convenue d'indicateurs qui pourrait être utilisée pour mesurer et comparer les résultats des organismes statistiques.

133. Neuf services ont soumis des documents d'appui sur ce thème. Ils ont été présentés par M. Tim Holt, qui a dégagé certains éléments communs entre les fils conducteurs de ces documents et les problèmes qui y étaient soulevés. Son résumé portait principalement sur les indicateurs de résultats proprement dits, bien qu'il ait fait observer que dans plusieurs des documents, l'accent était mis sur le fait que ces indicateurs n'étaient qu'un élément d'un processus intégré de planification et de mesure des performances et faisaient partie de plus vastes systèmes informatisés d'aide à la gestion. Il a traité successivement des points suivants :

- L'objet des indicateurs de résultats,
- Le contexte et les questions de comparabilité,
- Ce que nous pourrions mesurer,

- Où intervient la notion de qualité, et
- La comparaison avec d'autres INS et d'autres organismes du secteur public.

Quel est l'objet des indicateurs de résultats ?

134. Un certain consensus se dégagait des documents à ce sujet. Le document présenté par l'Autriche, par exemple, insistait sur la volonté de répondre aux questions suivantes : "Sommes-nous efficaces ?" ou "les prestations que nous fournissons sont-elles en train de s'améliorer ou de se dégrader ?" en s'appuyant sur d'autres éléments d'appréciation que de simples impressions et opinions personnelles. Les services nationaux de statistique voudraient pouvoir présenter des faits pour étayer leur position. La communication sollicitée de l'Estonie mettait en lumière deux questions clefs sur lesquelles ces services devraient se concentrer en évaluant leurs résultats, à savoir : "avaient-ils ou non répondu aux besoins de leurs clients de la meilleure façon possible ?" et "à quel point avaient-ils fait preuve d'efficacité dans l'utilisation de ressources limitées ?". En se fondant sur ces critères de performance, les services de statistique pouvaient ensuite rendre des comptes ou juger de la mesure dans laquelle ils avaient atteint leurs principaux objectifs, satisfait les besoins de leurs usagers et utilisé de manière optimale les fonds qui leur étaient alloués par leurs sources de financement. Ils pouvaient également déterminer s'ils avaient restreint au minimum la charge de travail imposée aux répondants. De cette manière, les services de statistique mesuraient leurs résultats dans ces domaines et obtenaient des données objectives aux fins d'une évaluation qui pourrait être considérée comme un processus essentiellement passif. Mais, ainsi que le Danemark, l'Espagne et le Kazakhstan l'avaient fait valoir dans les documents qu'ils avaient soumis, les indicateurs de résultats étaient également un instrument de gestion indispensable et actif permettant à l'INS d'améliorer sensiblement ses prestations et son efficacité et de mieux administrer les ressources financières et humaines dont il disposait. Cette possibilité d'utilisation active était peut-être implicite dans l'utilisation passive, mais elle ressortait plus clairement de certains documents que d'autres.

135. On pouvait donc se demander en premier lieu si les buts suivants reflétaient fidèlement les raisons pour lesquelles des indicateurs de résultats étaient nécessaires : mesurer objectivement l'efficacité des activités des services de statistique; rendre des comptes aux utilisateurs, aux sources de financement et aux fournisseurs de données; et disposer d'un instrument actif de gestion en vue de promouvoir une amélioration de la performance d'un INS ?

Contexte et comparabilité

136. L'aspect suivant, c'est-à-dire le contexte et la comparabilité, était un thème traité dans plusieurs des documents soumis. Une lettre reçue de la Commission nationale roumaine pour la statistique en rapport avec le débat de fond mettait en exergue le fait qu'aucune étude n'était complète si elle ne tenait pas expressément compte du contexte dans lequel l'expérience se déroulait : le cadre institutionnel et politique, les dispositions légales et réglementaires, ainsi que l'état d'avancement de l'institut national de

statistique considéré. De toute évidence, des modifications et des progrès significatifs étaient en cours dans les INS, ainsi qu'il ressortait notamment des documents émanant de la Pologne, de la République de Moldova et de la Hongrie. D'autres pays, comme la Norvège, ajoutaient à cette liste d'éléments à prendre en compte la taille de l'INS, l'étendue relative du pays où il se trouvait et bien entendu l'ampleur des ressources dont il disposait, essentiellement parce qu'il n'était pas juste de comparer les résultats d'un institut national de statistique en voie de développement ou ne disposant que de maigres ressources avec des systèmes statistiques bien établis et pourvus de moyens suffisants, comme bon nombre de ceux des pays d'Europe occidentale. Et pourtant, c'était précisément ce que feraient de nombreux usagers et commentateurs.

137. En attendant de pouvoir entreprendre une analyse comparative, les INS procéderaient souvent à une analyse interne pour évaluer leur performance par rapport à leurs propres objectifs et en tenant compte des limites que leur imposaient leurs ressources, leur structure, la législation qui leur était applicable, etc. Ce n'était qu'à l'intérieur de ces limites que les INS pouvaient généralement exercer un certain contrôle, même s'ils avaient parfois quelque influence. C'était le point de vue général qui semblait se dégager des documents présentés pour le débat de fond. Lors de la première séance de travail basée sur les communications de M. Robert Chote et M. Willem de Vries, les participants avaient étudié des documents replaçant les performances des INS dans un cadre comparatif, tandis que bon nombre des documents émanant de différents INS évaluaient les résultats qu'obtenaient les services de statistique par rapport à leurs propres objectifs. Les deux perspectives pouvaient donner une image tout à fait différente de l'efficacité d'un INS.

138. Une deuxième question concernait la mesure dans laquelle les INS devraient mesurer leurs résultats en fonction de leurs propres objectifs, même si ceux-ci étaient restreints et/ou en fonction des besoins des utilisateurs, ainsi que des normes, principes et bonnes pratiques convenus au niveau international; et l'équilibre à établir entre ces deux formes de mesures ? Les indicateurs de résultats des INS n'étaient généralement pas conçus à des fins d'étalonnage comparatif ou de comparaisons internationales; on pourrait ne pas y voir une grande utilité lorsque les résultats étaient présentés sous la forme de classements mais qu'on le veuille ou non, de tels classements existaient.

Que pourrait-on mesurer ?

139. S'agissant des indicateurs de résultats proprement dits, bon nombre d'entre eux étaient proposés dans les documents et pouvaient être regroupés en trois catégories, comme suit :

1. Diffusion :

- Nombre de publications parues et consultées;
- Production (nombre de pages imprimées multiplié par le tirage);
- Couverture par les médias : couverture par la presse mesurée en centimètres ou pouces de colonnes consacrées aux statistiques de l'INS/couverture par la télévision;
- Revenu tiré des activités - y compris la vente de données électroniques;

- Consultations du site Web ou de la banque de données et volume d'informations fourni;
- Nombre de consultations auxquelles a répondu le service d'information, nombre de questions émanant de parlementaires ou nombre de visiteurs de la bibliothèque;
- Degré de satisfaction des clients concernant les produits, mesuré sur la base d'enquêtes auprès des consommateurs - d'opinions subjectives;
- Mode de diffusion convivial et orienté vers les besoins des utilisateurs;
- Amélioration des moyens de diffusion.

2. Qualité et intégrité :

- L'actualité/la rapidité des publications : délai entre la date de référence des données et leur publication;
- Annonce préalable des dates de publication et respect des dates prévues;
- Taux de réponse aux enquêtes volontaires/obligatoires;
- Acceptation des informations statistiques comme étant officielles et dignes de confiance;
- Degré de satisfaction des clients quant à la qualité, mesuré sur la base d'enquêtes auprès des consommateurs - d'opinions subjectives;
- Couverture des produits/comptes sectoriels et satellites qui sont établis;
- Améliorations de la qualité et des méthodes;
- Adhésion aux codes de bonnes pratiques.

3. Administration, y compris les questions relatives au personnel :

- Réalisation par rapport aux plans et objectifs de l'INS;
- Ressources utilisées par produit;
- Estimations de la charge de travail des répondants (mesurée en heures);
- Incidence des changements positifs sur les programmes de l'organisme;
- Volume de travail de l'ensemble de l'INS (en heures);
- Satisfaction du personnel, mesurée sur la base d'enquêtes auprès des intéressés;
- Jours de travail perdus par employé.

140. La troisième question qui pourrait être posée serait la suivante : "Ces catégories d'indicateurs conviennent-ils à la mesure des résultats des INS ? Comment faudrait-il les agréger, si tant est qu'il faut le faire, pour déterminer notre degré d'efficacité en tant qu'INS comme The Economist et M. Robert Chote ont tenté de le faire ? Existe-t-il des lacunes importantes dans cette liste d'indicateurs des résultats ?"

Est-il nécessaire de mesurer les résultats ?

141. La liste des indicateurs établie à partir des documents présentés était axée sur les moyens de production (ressources utilisées) et sur les produits mais ne faisait pratiquement pas mention des résultats qui étaient pourtant le véritable critère d'appréciation des produits statistiques.

142. Par exemple, quelles sommes d'argent étaient allouées directement pour les dépenses publiques sur la base des estimations statistiques. De la même manière, la dépendance des gestionnaires de l'économie vis-à-vis de

l'information statistique et l'impact sur chaque entreprise et sur chaque individu de l'information statistique était faible. Il s'agissait de questions difficiles, mais les indicateurs proposés allaient-ils suffisamment loin ?

Où intervient la notion de qualité ?

143. M. Chote avait déploré que des mesures de l'exactitude et la vérification fassent défaut dans son classement comparatif. Les participants avaient-ils l'impression qu'il n'y avait pas suffisamment de mesures de la qualité, en particulier de la précision, dans les documents soumis et existait-il une raison précise à ce manque ?

144. Statistics Sweden faisait état, dans son document sur la question, d'une évaluation de la qualité - notamment sur la base du jugement des experts de la production, ainsi que de conditions objectives (l'actualité et les taux de réponse, entre autres). Cet organisme avait également recours à des enquêtes auprès de la clientèle pour déterminer le degré de satisfaction de cette dernière et notamment recueillir ses vues sur la qualité et l'utilité de ses produits. Mais d'autres aspects entraient en jeu dans la qualité des statistiques - tels que l'exactitude des données, les possibilités de les interpréter et la disponibilité de métadonnées, ainsi que la cohérence.

145. La communication sollicitée du Canada ainsi qu'un ou deux autres documents comme celui présenté par l'Espagne contenaient quelques indications utiles à cet égard. Ils proposaient une combinaison d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs de l'exactitude et suggéraient d'évaluer la mesure dans laquelle il existait une politique et des principes directeurs clairs concernant les métadonnées et le respect de ces dispositions; le champ couvert par les métadonnées; et l'utilisation de cadres conceptuels, définitions, classifications et méthodes compatibles. Un autre indicateur envisageable avait trait à la quantité de corrections publiées et à l'ampleur de ces dernières. Il s'agissait donc de répondre à la question suivante : "Quelles sont les mesures de la qualité qu'il conviendrait d'utiliser pour mesurer la performance des INS et, en particulier, pour évaluer l'exactitude des statistiques ?"

146. Cette question en amenait une autre : faudrait-il adopter des normes internationales relatives à l'évaluation et la mesure de la qualité et la communication d'informations à ce sujet, tout comme il existait par exemple des normes internationales régissant l'activité de la main-d'oeuvre ?

Analyse comparative (étalonnage)

147. Il ressortait clairement des documents que si les principales parties prenantes essayaient parfois de comparer entre elles les instituts nationaux de statistique, ces derniers demeuraient prudents à cet égard. Même dans les pays où ce genre de comparaison avait fait l'objet d'un examen et où des progrès partiels avaient été réalisés, par exemple dans les pays scandinaves, bon nombre de problèmes pratiques avaient été mis en lumière et devaient encore être surmontés. D'après le document présenté par la Norvège, il s'agissait des problèmes suivants :

- mesure comparable des produits des systèmes de production de statistiques

- description structurelle comparable des systèmes de production de statistiques
- concordance des composantes des coûts, compte tenu des différences entre les méthodes comptables et les structures administratives
- mise en évidence d'activités courantes et procédures statistiques comparables
- dosage entre les indicateurs globaux et généraux et les activités courantes comparables.

148. Par conséquent, où en était-on ? Le groupe de travail des pays scandinaves devait en principe mener à bien sa tâche d'ici la mi-mai et les pays participants souhaiteraient peut-être faire d'autres commentaires sur l'état d'avancement des travaux. Il ressortait clairement des documents que les INS hésitaient tout autant à se comparer avec d'autres organismes publics de leur propre pays et que ce genre de comparaison posait des problèmes analogues. Par conséquent, il y avait lieu de se demander si ces comparaisons étaient trop difficiles à établir ou comportaient trop de risques d'erreurs pour être utiles. Par ailleurs, si les INS eux-mêmes n'étaient pas capables d'établir des comparaisons efficaces d'un pays à l'autre, est-ce que quiconque pourrait le faire ?

149. En particulier, était-il inévitable qu'au fil du temps, un nombre croissant de comparaisons soient effectuées entre les systèmes statistiques de divers pays par des utilisateurs et des experts qui voulaient se faire une idée du niveau où se situaient les différents INS ? Cela supposait-il que les INS mettent au point une série d'indicateurs qui permettrait de déterminer à l'aide d'une méthode d'analyse comparative leurs performances relatives sur certaines questions importantes et pourrait servir de guide sur leurs systèmes statistiques et dans l'affirmative comment faudrait-il procéder ? En qualité de statisticiens, les responsables des INS s'efforçaient d'établir des statistiques comparables à l'échelon international. C'était là leur mission. Comment pourraient-ils donc soutenir qu'il était vraiment trop difficile d'établir des indicateurs internationalement comparables des résultats des INS ?

150. Enfin, M. Holt a dressé une liste des principales questions qu'il avait relevées dans les documents :

- Quels sont l'objet et le rôle des indicateurs de résultats ?
- Dans quelle mesure faudrait-il évaluer les résultats des INS en regard de leurs propres objectifs, même si ces derniers étaient limités; et/ou par rapport aux besoins des utilisateurs et aux normes et principes internationaux; et où devrait se situer le point d'équilibre entre ces deux modes d'évaluation ?
- Les statisticiens disposent-ils du bon dosage d'indicateurs de résultats pour mesurer l'efficacité d'un INS ?
- Comment peut-on effectuer une mesure de la qualité et, en particulier, de l'exactitude et existe-t-il des arguments en faveur de l'introduction de normes internationales ?
- Faudrait-il établir des comparaisons entre les pays et avec d'autres organismes publics et, si c'était le cas, quelle serait la meilleure marche à suivre à cette fin ?

Thème 3 : Indicateurs de résultats pour les organisations supranationales et internationales

151. M. Yves Franchet a présenté sa communication et a souligné l'importance du choix d'indicateurs qui permettent de mesurer les progrès en fonction des objectifs convenus par chaque organisation. L'orateur a également mis l'accent sur les caractéristiques que devraient avoir les indicateurs et a expliqué aux participants qu'Eurostat avait établi une liste de 18 indicateurs pour le suivi de ses résultats en fonction de ses principaux objectifs. S'agissant des caractéristiques d'un indicateur idéal, M. Franchet a souligné qu'un tel indicateur devrait notamment être spécifique, mesurable, facile à appréhender, transparent, propre à favoriser une action corrective et associé à des objectifs.

152. L'orateur a conclu par quelques réflexions sur l'expérience d'Eurostat. Il a notamment signalé qu'on avait tendance à sous-estimer l'effort à fournir pour construire des indicateurs significatifs mais qu'un tel effort se justifiait compte tenu des avantages importants qu'il pouvait procurer. Il a recommandé en outre que les pays et les organisations collaborent en vue de partager le fruit de leur expérience et a déclaré que ceux d'entre eux qui procédaient au suivi de leurs résultats parviendraient aussi à améliorer ces derniers. La communication d'Eurostat a été accueillie favorablement par l'OCDE qui, en sa qualité d'animateur du débat, l'a saluée comme un progrès important dans l'élaboration d'indicateurs applicables aux organisations internationales.

III. Conclusions dégagées du débat

153. Après un débat approfondi et parfois animé qui a reflété l'importance que les chefs des services de statistique attribuaient à la question, l'organisateur du séminaire, M. Tim Holt, a dégagé les conclusions suivantes auxquelles les participants ont entièrement souscrit :

- i) La Conférence a examiné une série intéressante de communications sollicitées et de documents présentés spontanément sur la question des indicateurs de résultats applicables aux services de statistique. Elle a reconnu que la teneur de chaque document n'engageait que son auteur et ne reflétait pas le point de vue collectif des membres de la Conférence, laquelle n'avait, en aucune manière, fait sien le contenu de ces documents. Néanmoins, elle considérait que tous ces documents étaient stimulants, incitaient à la réflexion et avaient leur utilité.
- ii) La Conférence a reconnu que le débat sur la question était d'actualité puisque les pressions en faveur d'une plus grande responsabilisation et de l'adoption d'indicateurs de résultats allaient s'accroître dans les différents États membres et dans un contexte international plus vaste. Elle a reconnu qu'il fallait répondre de manière constructive aux besoins concernant la mesure des résultats, car celle-ci favoriserait une gestion efficace et une responsabilisation en fonction de principes démocratiques.

- iii) On avait besoin d'indicateurs des résultats pour différentes raisons : à des fins internes comme instruments de diagnostic permettant aux cadres dirigeants d'un service d'évaluer l'efficacité et la performance de ce dernier; et à des fins externes pour donner des assurances aux partenaires de l'INS et rendre compte de l'exécution par ce dernier des responsabilités qui lui sont confiées.
- iv) La Conférence a cerné deux grandes questions : l'établissement d'indicateurs de résultats tendant à aider les dirigeants des services de statistique et la diffusion de ces indicateurs à l'extérieur des INS. L'élaboration de mesures des résultats à des fins de comparaison en particulier se heurtait à des difficultés. Ce genre d'indicateur pouvait aisément conduire à des interprétations simplistes, voire erronées par des commentateurs mal informés. Néanmoins, il y avait beaucoup à gagner d'une évaluation des résultats, tant au niveau national que sur la base d'une comparaison avec d'autres institutions. Bien que des analyses comparatives soient difficiles à réaliser, on s'accordait à reconnaître qu'utilisées à bon escient, elles avaient une certaine valeur.
- v) En ce qui concerne les mesures des résultats servant à des fins de gestion, les indicateurs régulièrement établis et activement employés comme instruments de gestion pour améliorer les performances constituaient un moyen important de prouver que les fonds étaient bien employés. Ils contribuaient ainsi à renforcer la confiance des organismes de financement, ce qui, dans une optique préventive, pourrait permettre d'éviter des compressions budgétaires. Tout comme les services nationaux de statistique s'appuyaient sur la transparence pour développer la confiance dans leurs statistiques, ils devraient également miser sur la transparence pour renforcer la confiance dans leur gestion.
- vi) Il a été reconnu que la performance des services de statistique comportait de nombreux aspects et que la mesure de leurs résultats ne pouvait pas être ramenée à un seul indice sans perdre toute valeur. Les mesures utilisées à des fins de comparaison ne devraient pas être exagérément simplifiées ou réduites à des listes de classement. À l'intérieur de ce cadre général, de nombreuses facettes de la performance pouvaient donner lieu à des mesures précises. Celles-ci conviendraient, à des degrés divers, aux diverses catégories d'intéressés, à savoir les utilisateurs, les sources de financement, les fournisseurs de données et le personnel, dont les besoins étaient de nature différente.
- vii) La gestion des résultats comportait plusieurs dimensions générales.

Indicateurs de la gestion et des moyens de production mis en oeuvre pour établir les statistiques : essentiels pour les cadres supérieurs de chaque INS et utilisés pour apporter la preuve d'une bonne gestion des fonds publics.

Mesures de la production : utilisées pour évaluer les produits d'un service de statistique, tant d'un point de vue quantitatif que sur le plan qualitatif et pour montrer que les besoins des utilisateurs étaient pris en compte.

Mesures des résultats : utilisées idéalement pour évaluer l'impact que les produits statistiques peuvent avoir sur la société, souvent en favorisant des politiques publiques et une allocation des ressources efficaces et en permettant d'en assurer le suivi. Les participants étaient conscients que ce genre d'indicateurs était difficile à obtenir et que peu de progrès avaient été réalisés en la matière.

viii) En ce qui concerne les initiatives envisageables, la Conférence :

- a reconnu qu'il fallait que chaque INS élabore des systèmes informatisés d'aide à la gestion qui faciliteraient une évaluation des résultats.
- a admis qu'une analyse comparative (étalonnage) pourrait être utile, en ce sens qu'elle permettrait aux INS de se comparer entre eux, lorsque ce genre de comparaison avait un sens. La Conférence était néanmoins soucieuse que ce genre de comparaison n'aboutisse pas à un classement arbitraire. Les INS étaient préoccupées par le risque de mauvais usage de ce type d'information mais ils avaient besoin de certaines données à titre de point de repère.
- a considéré que la communauté statistique devrait poursuivre l'examen de cette question pour que les INS puissent concevoir une procédure d'étalonnage en veillant à ce que les critères retenus 1) soient rigoureux et résistent à un examen minutieux; 2) soient faciles à mesurer et précis; 3) correspondent à des concepts utiles pour lesquels il soit utile d'effectuer des comparaisons en tant qu'instruments de gestion et 4) procurent des informations présentant une utilité maximale pour les INS.
- a recommandé que le Bureau examine, à sa prochaine réunion, la manière dont cette question pourrait être approfondie et considère s'il fallait ou non constituer un petit groupe de travail composé de représentants des pays intéressés.

IX. ÉLECTION DU BUREAU

Documentation : CES/1999/6

154. Conformément au règlement intérieur adopté par la Conférence à sa réunion plénière de 1993, l'élection a été organisée par M. Carlo Malaguerra (Suisse), qui était le plus ancien Président sortant de la Conférence présent à la réunion plénière.

155. Pour la période biennale 1999/2000 et 2000/01, la Conférence a élu, sur la base de propositions présentées par M. Carlo Malaguerra, le Bureau ci-après :

Président : M. Svein Longva (Norvège)

Vice-Présidents : M. Adrian Abrahamse (Pays-Bas)
M. Pilar Martín-Guzman (Espagne)
M. Edvard Outrata (République tchèque)
M. Hallgrímur Snorrason (Islande)
M. Rein Veetousme (Estonie)

156. La Conférence a vivement remercié les deux membres sortants du Bureau, à savoir M. Paolo Garonna, qui avait exercé les fonctions de vice-président du Bureau pendant quatre ans (1993-1997) et de président pendant deux ans (1997-1999), et M. Donal Murphy qui avait rempli les fonctions de vice-président du Bureau pendant quatre ans (1995-1999), pour les contributions importantes qu'ils avaient apportées aux travaux de la Conférence durant leur mandat.

157. La Conférence a également remercié M. Carlo Malaguerra de la tâche dont il s'était acquitté.

158. Elle a remercié en outre les membres qui avaient siégé au Bureau pendant la période biennale 1997/98 et 1998/99 du travail accompli au service de la Conférence au cours de cette période.

X. ADOPTION DU RAPPORT

159. Le présent rapport a été adopté par la Conférence à sa séance de clôture, le 16 juin 1999.

ANNEXE I

PRÉSENTATION INTÉGRÉE DES PROGRAMMES DE TRAVAIL INTERNATIONAUX
EN MATIÈRE DE STATISTIQUE DANS LA RÉGION DE LA CEE,
1998/99 ET 1999/2000

Note

La présentation intégrée des programmes de travail dans le domaine statistique de la Commission économique pour l'Europe (CEE), des communautés européennes (CE), de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et d'autres organisations internationales travaillant dans la région de la CEE apparaît dans les documents CES/1999/30 et additifs 1 à 6, selon les indications données ci-après. La présentation intégrée figurant dans les documents en question, qui ensemble constituent l'annexe I du rapport de la réunion plénière, est trop volumineuse pour faire partie du présent rapport ou pour être reproduite sous la forme d'un document unique.

CES/1999/30 :	Programmes de travail internationaux en matière de statistique dans la région de la CEE/ONU, 1998/99 et 1999/2000 : Présentation intégrée - Introduction et aperçu général
CES/1999/30/Add.1 :	Activité de programme 1 : Organisation et fonctionnement des services de statistique
CES/1999/30/Add.2 :	Activités de programme 2 : Infrastructure technique et autres questions communes
CES/1999/30/Add.3 :	Activité de programme 3 : Statistiques économiques
CES/1999/30/Add.4 :	Activité de programme 4 : Statistiques sociales et démographiques
CES/1999/30/Add.5 :	Activité de programme 5 : Statistiques de l'environnement
CES/1999/30/Add.6 :	Activité de programme 6 : Diffusion et appui aux activités du secrétariat.

Annexe II

**LISTE DES PRIORITÉS DE LA CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS
POUR 1999/2000 ET 2000/2001**

a) **Juillet 1999 - juin 2000**

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS LISTE DES PRIORITÉS POUR 1999/2000			
Élément de programme	Travaux de fond demandés au secrétariat de la CEE	Principales instances avec lesquelles une coordination est nécessaire	Produit pour la réunion plénière de 2000
1.1 Promotion et coordination des travaux statistiques multilatéraux	<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration de la présentation intégrée des programmes de travail internationaux en matière de statistique - Divers groupes de travail intersecrétariats 	<ul style="list-style-type: none"> - Eurostat, OCDE, Division de statistique de l'ONU, FMI, Banque mondiale, institutions spécialisées, etc. - Organisations diverses 	<ul style="list-style-type: none"> - Projet de présentation intégrée
1.2 Questions de gestion et de politique générale intéressant directement les présidents des services nationaux de statistique	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation de la réunion plénière de la Conférence - Organisation du débat de fond - Organisation des réunions du Bureau 	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les organismes internationaux actifs dans la région - Eurostat, OCDE, Division de statistique de l'ONU, FMI, Banque mondiale 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport annuel de la Conférence - Documents de travail - Rapports du Bureau; minutes des réunions
1.3 Pays en transition dans la région de la CEE	<ul style="list-style-type: none"> - Compte dûment tenu des besoins des pays en transition énoncés dans le programme de travail de la Conférence, fourniture d'aide et de conseils à ces pays par le Conseiller régional - Participation aux activités de coordination interinstitutions - Gestion, en qualité d'agent d'exécution, des projets régionaux financés par le PNUD ou le FNUAP pour l'élaboration de statistiques sociales et démographiques dans les pays en transition 	<ul style="list-style-type: none"> - Eurostat, OCDE, Division de statistique de l'ONU, FMI, Banque mondiale, OIT, etc. - Eurostat, OCDE, Division de statistique de l'ONU, FMI, Groupe de travail intersecrétariats sur la coordination, CEI - PNUD, Eurostat, Division de statistique de l'ONU, CEI-STAT 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'activité, selon que de besoin - Rapports d'activité, selon que de besoin - Rapport d'activité, selon que de besoin
1.4 Relations avec des pays hors de la région de la CEE (notamment des pays de la région méditerranéenne)	<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration et communication des documents pertinents de la Conférence à la Commission de statistique, à la Division de statistique de l'ONU et aux commissions régionales 	<ul style="list-style-type: none"> - Division de statistique de l'ONU, commissions régionales 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activité, selon que de besoin
2.1 Gestion de l'infrastructure informatique	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'ISIS 2000 		<ul style="list-style-type: none"> - Rapport
2.2 Collecte et traitement des données statistiques	<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration d'ouvrages méthodologiques sur l'édition des données statistiques 		<ul style="list-style-type: none"> - Ouvrages méthodologiques

Élément de programme	Travaux de fond demandés au secrétariat de la CEE	Principales instances avec lesquelles une coordination est nécessaire	Produit pour la réunion plénière de 2000
2.3 Diffusion et échange de l'information statistique	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion de travail sur les produits statistiques destinés à être distribués aux médias - Réunion de travail sur les métadonnées statistiques - Élaboration d'ouvrages méthodologiques sur les métadonnées statistiques - Participation à la mise au point d'EDISTAT (Conseil européen de normalisation de l'EDI - Groupe EEG6) 	<ul style="list-style-type: none"> - Eurostat 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport - Rapport - Ouvrages méthodologiques - Rapport d'activité
2.6 Données géographiques et régionales	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion de travail sur des questions méthodologiques touchant à la fois la statistique et la géographie - Élaboration d'ouvrages méthodologiques sur l'application des SIG 	<ul style="list-style-type: none"> - Eurostat 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport - Ouvrages méthodologiques
3.1 Mise en oeuvre du système de comptabilité nationale	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation d'une séance spéciale à l'intention des pays en transition qui se tiendra dans le cadre de la réunion de l'OCDE sur la comptabilité nationale (automne 1999) - Préparation d'un séminaire CEE-Eurostat-OCDE sur la comptabilité nationale à l'intention des pays de la CEI (avril 2000) - Préparation d'une réunion commune CEE-Eurostat-OCDE sur la comptabilité nationale (avril 2000) 	<ul style="list-style-type: none"> - OCDE - Eurostat, OCDE - Eurostat, OCDE 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport - Rapport - Rapport
3.9 Statistiques des prix, y compris parités de pouvoir d'achat	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation d'une réunion spéciale de la CEE sur les indices des prix à la consommation à l'intention des pays en transition (novembre 1999) - Préparation de la Réunion CEE-OIT sur les indices des prix à la consommation (novembre 1999) 	<ul style="list-style-type: none"> - Eurostat - OIT 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport - Rapport
3.10 Statistiques agricoles	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation du Séminaire CEE-Eurostat-FAO-OCDE sur les statistiques agricoles monétaires (Luxembourg, juillet 2000) 	<ul style="list-style-type: none"> - Groupe de travail intersecrétariats des statistiques agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport
3.12 Statistiques de l'énergie	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation de la Réunion CEE/Eurostat/OCDE/AIE du Groupe de travail des statistiques de l'énergie (novembre 1999) 	<ul style="list-style-type: none"> - Groupe de travail intersecrétariats des statistiques de l'énergie 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport
4.2 Statistiques différenciées en fonction du sexe	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation de la Réunion de travail commune CEE-INSTRAW 	<ul style="list-style-type: none"> - INSTRAW 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport
4.6 Statistiques de la santé	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion préparatoire en vue de la réunion commune de 2001/2002 	<ul style="list-style-type: none"> - OMS et Bureau régional de l'Europe de l'OMS 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport
4.10 Statistiques du travail	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation du Séminaire commun CEE-OIT (-Eurostat) sur la qualité de l'emploi (mai 2000) 	<ul style="list-style-type: none"> - OIT (Eurostat) 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport

Élément de programme	Travaux de fond demandés au secrétariat de la CEE	Principales instances avec lesquelles une coordination est nécessaire	Produit pour la réunion plénière de 2000
4.11 Statistiques démographiques (y compris projections, migrations et fécondité)	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation des matrices annuelles sur les migrations - Préparation de la réunion de travail CEE-Eurostat sur les statistiques des migrations 	<ul style="list-style-type: none"> - Eurostat, Division de statistique de l'ONU - Eurostat, CESAO 	<ul style="list-style-type: none"> - Matrices - Rapport
5.1 Notions, définitions et classifications sectorielles	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de la réunion de travail commune CEE-Eurostat sur des questions méthodologiques concernant les statistiques de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> - Eurostat 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport
6.1 Coordination de la collecte internationale de données	<ul style="list-style-type: none"> - Collecte annuelle de données dans le domaine de l'énergie - Préparation de "Trends in Europe and North America" (l'Annuaire statistique de la CEE) - Élaboration du <u>Statistical Journal</u> de la CEE 	<ul style="list-style-type: none"> - Eurostat, OCDE/AIE, Division de statistique de l'ONU, selon les besoins - Division de statistique de l'ONU 	<ul style="list-style-type: none"> - Publication annuelle - Quatre livraisons du <u>Statistical Journal</u> par an
6.2 Autres activités du secrétariat de la CEE concernant les statistiques	<ul style="list-style-type: none"> - Établissement de tableaux et d'analyses statistiques selon les besoins - Collecte de données macroéconomiques auprès des pays en transition - Gestion de la base de données relative aux statistiques macroéconomiques pour les pays en transition 	<ul style="list-style-type: none"> - Eurostat, OCDE, Division de statistique de l'ONU, CEI-STAT, autres organes subsidiaires principaux de la CEE - OCDE, OIT, FMI, ONUDI, Division de statistique de l'ONU, CEI-STAT 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'activité (au Bureau de la Conférence) - Rapport d'activité (au Bureau de la Conférence)

b) **Juillet 2000 - juin 2001**

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS LISTE DES PRIORITÉS POUR 2000/2001			
Élément de programme	Travaux de fond demandés au secrétariat de la CEE	Principales instances avec lesquelles une coordination est nécessaire	Produit pour la réunion plénière de 2001
1.1 Promotion et coordination des travaux statistiques multilatéraux	<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration de la présentation intégrée des programmes de travail internationaux en matière de statistique - Participation à divers groupes de travail intersecrétariats 	<ul style="list-style-type: none"> - Eurostat, OCDE, Division de statistique de l'ONU, FMI, Banque mondiale, institutions spécialisées, etc. - Organisations diverses 	<ul style="list-style-type: none"> - Projet de présentation intégrée

Élément de programme	Travaux de fond demandés au secrétariat de la CEE	Principales instances avec lesquelles une coordination est nécessaire	Produit pour la réunion plénière de 2001
1.2 Questions de gestion et de politique générale intéressant directement les présidents des services nationaux de statistique	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation de la réunion plénière de la Conférence - Organisation de débats de fond - Organisation des réunions du Bureau 	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les organismes internationaux actifs dans la région - Eurostat, OCDE, Division de statistique de l'ONU, FMI, Banque mondiale 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport annuel de la Conférence - Documents de travail - Rapports du Bureau; minutes des réunions
1.3 Pays en transition dans la région de la CEE	<ul style="list-style-type: none"> - Compte dûment tenu des besoins des pays en transition énoncés dans le programme de travail de la Conférence, fourniture d'aide et de conseils à ces pays par le Conseiller régional - Participation aux activités de coordination interinstitutions - Gestion, en qualité d'agent d'exécution, des projets régionaux financés par le PNUD ou le FNUAP pour l'élaboration de statistiques sociales et démographiques dans les pays en transition 	<ul style="list-style-type: none"> - Eurostat, OCDE, Division de statistique de l'ONU, FMI, Banque mondiale, OIT, etc. - Eurostat, OCDE, Division de statistique de l'ONU, FMI, Groupe de travail intersecrétariats sur la coordination, CEI - PNUD, Eurostat, Division de statistique de l'ONU, CEI 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'activité, selon que de besoin - Rapports d'activité, selon que de besoin - Rapport d'activité, selon que de besoin
1.4 Relations avec des pays hors de la région de la CEE (notamment des pays de la région méditerranéenne)	<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration et communication des documents pertinents de la Conférence à la Commission de statistique, à la Division de statistique de l'ONU et aux commissions régionales 	<ul style="list-style-type: none"> - Division de statistique de l'ONU, commissions régionales 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activité, selon que de besoin
2.1 Gestion de la technologie de l'information en statistique	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion sur la gestion de la technologie de l'information en statistique - Réunion de travail CEE/Eurostat sur la confidentialité des statistiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Eurostat 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport - Rapport
2.2 Collecte et traitement des données statistiques	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion de travail sur l'édition des données statistiques - Élaboration d'ouvrages méthodologiques et d'une publication sur l'édition des données statistiques 		<ul style="list-style-type: none"> - Rapport - Ouvrages méthodologiques et publication
2.3 Diffusion et échange de l'information statistique	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion de travail sur les métadonnées statistiques - Réunion de travail sur les produits statistiques destinés à être distribués aux médias - Participation à la mise au point d'EDISTAT (Conseil européen de normalisation de l'EDI - Groupe EEG6) 		<ul style="list-style-type: none"> - Rapport - Rapport - Rapport d'activité

Élément de programme	Travaux de fond demandés au secrétariat de la CEE	Principales instances avec lesquelles une coordination est nécessaire	Produit pour la réunion plénière de 2001
2.6 Données géographiques et régionales	- Élaboration d'ouvrages méthodologiques sur l'application des SIG		- Ouvrages méthodologiques
3.9 Statistiques des prix, y compris parités de pouvoir d'achat	- Préparation de la consultation CEE-Eurostat-OCDE-Office central autrichien de statistique sur le programme de comparaisons européennes (automne 2000)	- Office central autrichien de statistique, Eurostat, OCDE	- Rapport
3.10 Statistiques agricoles	- Préparation de la deuxième Conférence mondiale sur les statistiques agricoles (juin 2001)	- Groupe de travail intersecrétariats des statistiques agricoles	- Rapport
3.14 Registres des activités industrielles et commerciales	- Préparation de la réunion de travail CEE-Eurostat sur les registres des activités industrielles et commerciales (juin 2001)	- Eurostat	- Rapport
4.2 Statistiques différenciées en fonction du sexe	- Préparation de la Réunion de travail (conjointement avec l'INSTRAW et la Division de statistique de l'ONU)	- Eurostat et Division de statistique de l'ONU	- Rapport
4.10 Statistiques culturelles	- Préparation de la réunion de travail (conjointement avec Eurostat et l'UNESCO)	- UNESCO et Eurostat	- Rapport
4.11 Statistiques démographiques (y compris projections, migrations et fécondité)	- Préparation des matrices annuelles sur les migrations	- Eurostat, Division de statistique de l'ONU	- Matrices
5.1 Notions, définitions et classifications sectorielles	- Organisation de la réunion de travail commune CEE-Eurostat sur des questions méthodologiques concernant les statistiques de l'environnement	- Eurostat	- Rapport
6.1 Coordination de la collecte internationale de données	<ul style="list-style-type: none"> - Collectes annuelles de données dans le domaine de l'énergie - Préparation de "Trends in Europe and North America" (l'Annuaire statistique de la CEE/ONU) - Élaboration du <u>Statistical Journal</u> de la CEE/ONU 	<ul style="list-style-type: none"> - Eurostat, OCDE/AIE, Division de statistique de l'ONU, selon les besoins - Division de statistique de l'ONU 	<ul style="list-style-type: none"> - Publication annuelle - Quatre livraisons du <u>Statistical Journal</u> par an
6.2 Autres activités du secrétariat de la CEE concernant les statistiques	<ul style="list-style-type: none"> - Établissement de tableaux et d'analyses statistiques selon les besoins - Collecte de données macro-économiques auprès des pays en transition - Gestion de la base de données relative aux statistiques macro-économiques pour les pays en transition 	<ul style="list-style-type: none"> - Eurostat, OCDE, Division de statistique de l'ONU, CEI-STAT, autres organes subsidiaires principaux de la CEE - OCDE, OIT, FMI, ONUDI, Division de statistique de l'ONU, CEI-STAT 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'activité (au Bureau de la Conférence) - Rapport d'activité (au Bureau de la Conférence)

c) **Projets en sommeil en 1999/2000 et 2000/2001**

Programme de travail de la Conférence des statisticiens européens Projets en sommeil en 1999/2000 et 2000/2001	
2.4	Classifications statistiques
2.5	Recherche-développement statistique
2.7	Mise en valeur des ressources humaines
3.2	Statistiques monétaires et bancaires, des finances publiques et de la balance des paiements
3.3	Commerce international des marchandises
3.4	Statistiques des transports
3.5	Commerce (secteur de la distribution)
3.6	Commerce international de services
3.7	Tourisme
3.8	Autres services marchands et services non marchands
3.11	Statistiques industrielles
3.13	Statistiques de la science et de la technique
4.1	Indicateurs et cadres sociaux
4.3	Enquêtes sociales polyvalentes
4.7	Statistiques sur la criminalité et la justice pénale
4.8	Statistiques sur l'éducation et la formation
4.10	Statistiques du travail
4.12	Statistiques des établissements humains et du logement
4.13	Statistiques sur le revenu et les dépenses des ménages, sur le bien-être de la population et sur la pauvreté et l'inégalité de revenus
4.14	Statistiques sur les groupes de population présentant un intérêt particulier
5.2	Comptabilité de l'environnement
5.3	Base de données sur l'environnement et rapports sur l'état de l'environnement

Annexe III

DATES PRÉVUES DES RÉUNIONS INSCRITES AU PROGRAMME DE TRAVAIL
DE LA CONFÉRENCE, 1999/2000 ET 2000/2001

1999

2.3	Réunion de travail sur les métadonnées statistiques	22-24 septembre 1999
3.1	Séance spéciale de la CEE à l'intention des pays en transition (dans le cadre de la réunion sur la comptabilité nationale de l'OCDE, Paris)	24 septembre 1999
5.1	Réunion de travail CEE-Eurostat sur des questions méthodologiques concernant les statistiques de l'environnement (Jérusalem, Israël)	11-14 octobre 1999
3.9	Réunion préparatoire CEE-OIT sur les indices des prix à la consommation (séance spéciale à l'intention des pays en transition)	2 novembre 1999 (après-midi)
3.9	Réunion CEE-OIT sur les indices des prix à la consommation	3-5 novembre 1999
1.2	Réunion du Bureau de la Conférence (Oslo, Norvège)	10 et 11 novembre 1999
3.12	Réunion CEE-Eurostat-OCDE (AIE) sur les statistiques de l'énergie (Paris)	22 et 23 novembre 1999

2000

1.2	Réunion du Bureau de la Conférence	Printemps 2000
2.6	Réunion de travail sur des questions méthodologiques touchant à la fois la statistique et la géographie (Neuchâtel)	10-12 avril 2000
3.1	Séminaire sur la comptabilité nationale à l'intention des pays de la CEI	25 avril 2000 (anglais/russe seulement)
3.1	Réunion commune CEE-Eurostat-OCDE sur la comptabilité nationale	26-28 avril 2000
4.10	Séminaire commun CEE/OIT sur la mesure de la qualité de l'emploi	3-5 mai 2000
4.11	Réunion de travail commune CEE-Eurostat sur les statistiques des migrations	8-10 mai 2000 (anglais/arabe/français)
2.1	Séminaire sur les systèmes intégrés d'information statistique (ISIS 2000) (Riga, Lettonie)	29-31 mai 2000
4.6	Réunion préparatoire commune CEE/OMS sur les statistiques de la santé (Ottawa, Canada)	7-9 juin 2000
1.2	Quarante-huitième réunion plénière de la Conférence des statisticiens européens (Paris, France)	13-15 juin 2000
3.10	Septième séminaire CEE-Eurostat-FAO-OCDE sur les statistiques agricoles et alimentaires (Luxembourg)	5-7 juillet 2000
2.3	Réunion de travail sur les produits statistiques destinés à être distribués aux médias (Voorburg, Pays-Bas)	25-27 septembre 2000
2.2	Réunion de travail sur l'édition des données statistiques (Cardiff, Royaume-Uni)	18-20 octobre 2000

- | | | |
|-----|--|---------------------------------|
| 3.9 | Consultation commune CEE-Eurostat-OCDE et Office central autrichien de statistique sur le PCE au sein du Groupe II | 23-25 octobre 2000 |
| 4.2 | Réunion de travail CEE-INSTRAW sur les statistiques différenciées en fonction du sexe (Italie) | Octobre 2000 |
| 2.3 | Réunion de travail sur les métadonnées statistiques | 22-24 novembre 2000 |
| 4.9 | Réunion de travail CEE-Eurostat-UNESCO sur les statistiques culturelles | Semaine du 4 au 8 décembre 2000 |

2001

- | | | |
|------|---|-----------------|
| 3.14 | Réunion de travail CEE-EUROSTAT sur les registres des activités industrielles et commerciales | Juin 2001 |
| 3.10 | Deuxième conférence mondiale sur les statistiques agricoles | 5-7 juin 2001 |
| 1.2 | Quarante-neuvième réunion plénière de la Conférence des statisticiens européens | 11-13 juin 2001 |
